



CONSOLIDATION DES PLIE 2020



Cette consolidation est cofinancée par l'Union européenne.

Sommaire

1 INTRODUCTION	3
1.1 - Qu'est-ce qu'un PLIE ?	3
1.2 - Les PLIE en France	5
1.3 - Repères historiques	6
1.4 - La consolidation 2020	6
2 LA CONSOLIDATION QUANTITATIVE	6
2.1 - Caractéristiques des entrées	9
2.2 - Caractéristiques des sorties	10
2.3 - Le contenu des parcours PLIE	12
2.4 - Les financements et activités des PLIE	13
3 LA CONSOLIDATION QUALITATIVE	18
- Fiche action 1 : Accompagner en temps de crise sanitaire	p.20
- Fiche action 2 : Accueillir et "aller vers"	p.21
- Fiche action 3 : Lever les freins à l'emploi	p.22
- Fiche action 4 : Former, préparer, orienter	p.23
- Fiche action 5 : Proposer des étapes emploi	p.24
- Fiche action 6 : Former les référent.e.s PLIE	p.25
- Fiche action 7 : Soutenir les entreprises et accompagner les recrutements	p.26
- Fiche action 8 : Agir en partenariat avec le secteur de l'IAE	p.27
- Fiche action 9 : Accompagner les Bénéficiaires du RSA	p.28
- Fiche action 10 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes	p.29
- Fiche action 11 : Accompagner les senior.e.s	p.31
- Fiche action 12 : Accompagner les publics réfugiés et primo-arrivants	p.32
- Fiche action 13 : Accompagner les personnes en situation de handicap	p.33
- Fiche action 14 : Orienter et former vers les métiers de la transition écologique	p.34
- Fiche action 15 : Agir au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville	p.35
- Fiche action 16 : Orienter vers le secteur des Services à la Personne	p.36
- Fiche action 17 : Former au numérique et orienter vers la filière numérique	p.37
- Fiche action 18 : Les PLIE, partenaires des agences Pôle emploi	p.38
- Fiche action 19 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)	p.39
4 CONCLUSION	40
Liste des PLIE ayant participé à la consolidation 2020	41
GLOSSAIRE	44

1 | Introduction

1.1 QU'EST-CE QU'UN PLIE ?

Définition

Les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** sont des **plateformes partenariales** initiées depuis 1990 par des communes et établissements de coopération intercommunale (EPCI). Ils mettent en cohérence les actions et initiatives d'un territoire pour assurer des parcours individualisés vers l'emploi durable des populations les plus éloignées du marché du travail.

Un PLIE est mis en place sur un territoire suite à la réalisation d'un **diagnostic partagé** par tous les acteurs de l'emploi et de l'inclusion du territoire concerné. A partir de ce diagnostic est construit un **plan d'action pluriannuel** comportant des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur la mise en œuvre de parcours individualisés. Le plan d'action est formalisé par un **protocole d'accord** signé par les collectivités territoriales et l'Etat. Les indicateurs de réalisation et de résultats ont été élaborés en conformité avec les règles définies par les instances qui gèrent les Fonds européens.

Les fondamentaux des PLIE

L'action des PLIE repose sur **4 grandes missions**, appelées aussi les "Fondamentaux" :

1. **Une démarche partenariale** à l'échelle du territoire ;
2. **La mobilisation des employeurs en synergie avec le développement économique local ;**
3. **L'innovation sociale : une ingénierie d'actions couplée avec une ingénierie financière ;**
4. **Des parcours d'accompagnement personnalisés et renforcés, jusqu'à l'emploi durable, pour des publics diversifiés.**

Ces fondamentaux ont été mis à jour en 2019.

Le public cible du PLIE

Les participant.e.s du PLIE sont les personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle habitant le territoire du PLIE : demandeur.euse.s d'emploi de longue durée, sénior.e.s, travailleur.euse.s handicapé.e.s, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés notamment. Ces personnes sont prises en compte dans leur globalité, avec leurs freins à l'emploi, qui seront levés par des mesures ou des actions ad hoc dans le cadre de parcours.

QU'EST CE QU'UN PLIE ?

Accueil et suivi des participants

Le PLIE organise l'accueil et le sourcing des **participants**, notamment à l'aide de ses **partenaires**. Il assure la gestion des entrées et des sorties des participants dans le PLIE et leur mise en relation avec les référents de parcours, qui les accompagnent dans leur parcours vers l'emploi durable.



LE PLIE

Le PLIE peut être porté par exemple par une association, un EPCI, le service d'une collectivité, ou un GIP, présidé par un élu. Il dispose d'une **équipe d'animation** du PLIE.



Gestion des fonds européens

Le dispositif PLIE peut également être Organisme Intermédiaire, et à ce titre assurer la **gestion administrative et financière des Fonds Européens (FSE)**. Il les **redistribue** aux structures bénéficiaires dans le cadre de la construction des parcours. Les principaux co-financeurs peuvent être l'Etat, les communes, les EPCI, les conseils régionaux et départementaux. Pour la programmation FSE 2014-2020, les PLIE relèvent du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'inclusion en Métropole, adopté le 10 octobre 2014, au sein de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Cette infographie est cofinancée dans le cadre du Programme opérationnel national FSE Emploi et Inclusion 2014-2020

Coordination et financement des référents de parcours

Afin de proposer aux participants des **parcours individualisés vers l'emploi durable**, le PLIE coordonne des « **référents uniques de parcours** ». Ces référents **co-construisent avec les participants** un parcours individualisé, et les accompagneront **jusqu'à 6 mois dans l'emploi**.

Les **référents** sont le plus souvent employés par différentes structures (Associations de développement local et d'intervention sociale, structures de l'IAE, organismes de formation, agences Pôle Emploi, Missions Locales, CCAS,...), financé par le PLIE. L'équipe du PLIE anime leurs actions, les soutient, assure le partage des connaissances et veille à la réalisation des objectifs d'accompagnement et de retour à l'emploi.

Construction et financement des parcours

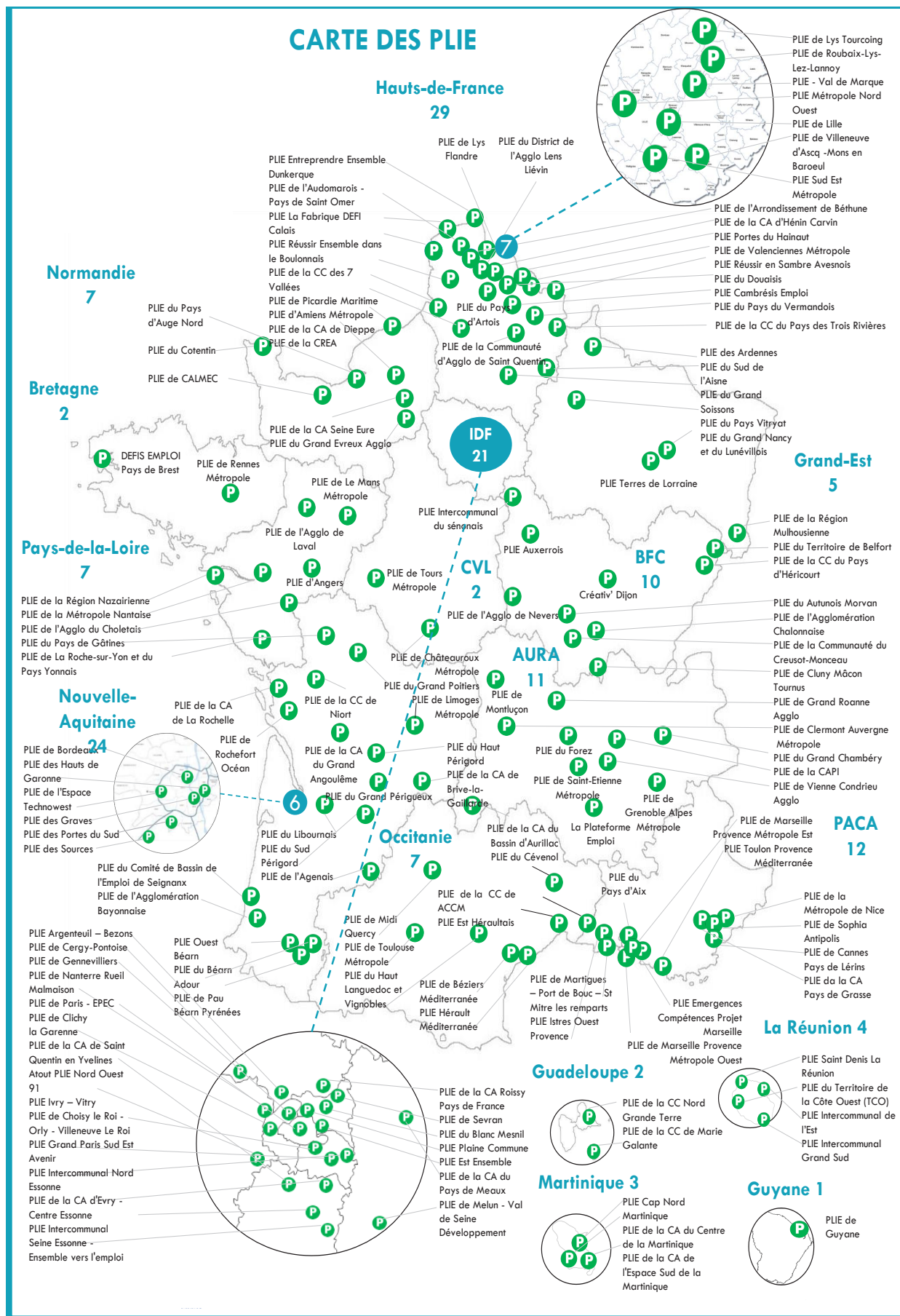
Les parcours sont un enchaînement d'actions et d'étapes de travail, de formation et d'aide à la recherche d'emploi, mises en place en fonction des participants. Pour construire des parcours, le PLIE finance des **opérateurs du territoire** (ou « **bénéficiaires du PLIE** ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. Elles peuvent être des structures d'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple. Elles sont sélectionnées par appels d'offre ou appels à projet du PLIE. Le PLIE peut également mettre en place des **actions spécifiques** lorsqu'elles ne sont pas existantes sur le territoire. Il s'appuie aussi sur des actions de droit commun financées par les partenaires.

Mobilisation des employeurs

Le **chargé de relation entreprise** de l'équipe du PLIE accompagne les employeurs du territoire **pour positionner des candidats sur des emplois**. Le PLIE mobilise aussi les employeurs pour les impliquer dans les actions telles que le recrutement, le parrainage, les simulations d'entretiens d'embauche, ou les découvertes des métiers.

1.2 LES PLIE EN FRANCE

147 PLIE en 2020



1.3 REPERES HISTORIQUES

• **Juin 1990** : Création du premier PLIE.

• **1998** : Inscription des PLIE dans le Code du travail, via la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

• **2007** : Inscription des PLIE comme « organismes intermédiaires », au regard de la Commission Européenne, autorisant la redistribution à des organismes tiers de tout ou partie des crédits communautaires et des crédits nationaux mobilisés en contrepartie.

• **31 juillet 2014** : Inscription des PLIE dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire, qui précise que « dans chaque région est conclue une convention entre le représentant de l'Etat et un ou plusieurs organismes, tels que les Maisons de l'Emploi et les personnes morales gestionnaires des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi, qui œuvrent en faveur de l'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail, notamment en facilitant le recours aux clauses sociales dans les marchés publics ».

• **7 août 2015** : Inscription des PLIE dans la loi NOTRe, qui précise en son article 6 que « le président du conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région signent avec l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1, les représentants régionaux des missions locales mentionnées à l'article L.5314-1, des organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées et des présidents des Maisons de l'Emploi et de structures gestionnaires des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi une convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation ».

1.4 LA CONSOLIDATION 2020

Pour la vingt et unième année consécutive, une consolidation des résultats des PLIE est réalisée par l'Alliance Villes Emploi.

La première partie du document est consacrée à la consolidation quantitative, réalisée grâce à l'exploitation d'un entrepôt de données alimenté par les PLIE utilisant le logiciel Viesion, par transfert automatique et régulier d'un corpus de données anonymisées et agrégées.

Parmi les **147 PLIE recensés en 2020** :

131 PLIE ont adhéré à la consolidation,

soit **un taux de participation de 89%.**

La consolidation qualitative est fondée sur l'exploitation de « fiches actions » fournies par les PLIE sur l'année 2020. Elle met en lumière des projets innovants ou spécifiques portés par les PLIE.

PREAMBULE

L'année 2020 fut une année particulière pour les PLIE. La crise sanitaire a renforcé les difficultés d'insertion des publics éloignés de l'emploi : les entreprises ont interrompu leurs recrutements, les confinements successifs ont rendu plus complexes les déplacements, et donc la mise en œuvre d'actions pour les publics accompagnés. L'incitation au télétravail et les restrictions de sorties ont imposé aux équipes des PLIE de s'adapter en urgence pour maintenir le lien avec les personnes éloignées de l'emploi.

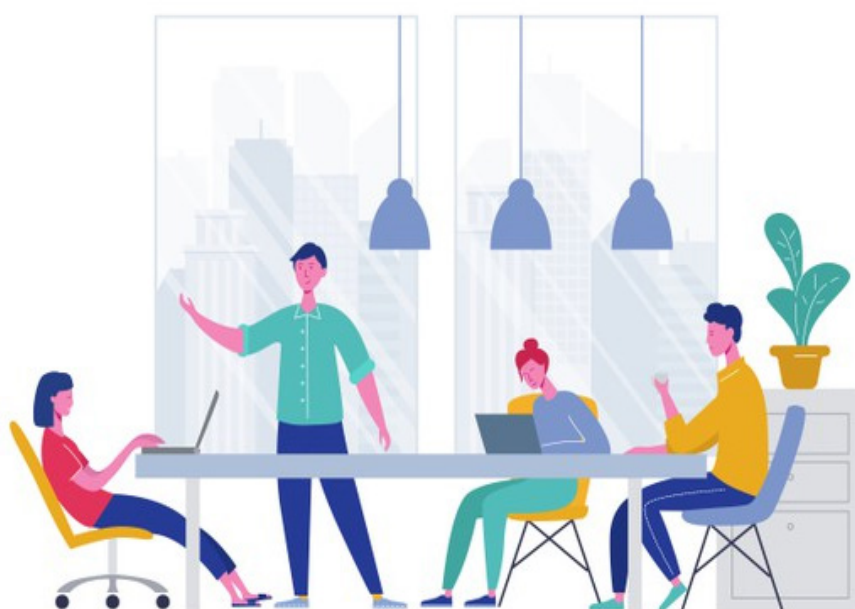
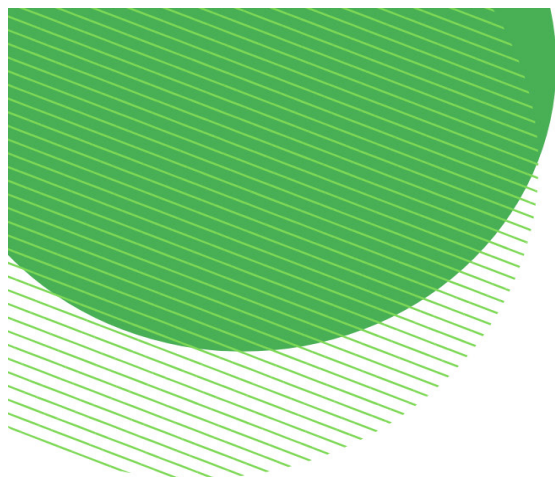
Souvent premier et parfois seul contact des participant.e.s dans cette crise sanitaire, les référents du PLIE ont su répondre rapidement à leurs problématiques allant au-delà du seul accompagnement vers l'emploi. Dans cette situation, les référent.e.s ont été amenés à répondre aux besoins les plus prégnants des participant.e.s, en faisant le lien avec les structures d'urgence sociale : aide alimentaire, accompagnement psychologique, santé, social, logement...

Les référent.e.s ont aussi su adapter leurs modalités d'accompagnement en distanciel, tout en veillant à maintenir le lien avec les participant.e.s. En plus de devoir réorganiser leur travail d'équipe, les référent.e.s ont innové pour garder contact avec des participant.e.s, n'ayant parfois pas accès aux outils numériques adéquats pour être accompagnés à distance. De plus, les référent.e.s ont réussi à adapter les parcours, quand de nombreux opérateurs avaient interrompu leurs actions, ou les avaient soit poursuivies à distance.

Pourtant, les résultats des PLIE de 2020 restent tout à fait louables. Légèrement plus faibles que l'année précédente, les chiffres montrent que les PLIE ont réussi à renouveler leurs pratiques et à assurer la continuité de leurs accompagnements. Si le nombre d'entrées dans les PLIE a légèrement diminué en 2020 (-18%), le taux de sorties positives reste équivalent aux années précédentes (48% de sorties positives en 2020 contre 50% en 2019 et 48% en 2018).

2 | La consolidation quantitative

8



Synthèse des résultats 2020



Le territoire
147 PLIE au 31 janvier 2021

9

Le parcours d'insertion professionnelle du PLIE

125 000 personnes ont bénéficié d'un **parcours PLIE**
28 000 sont entrées en **parcours PLIE**



12 000 parcours (soit **48% du total**) ont débouché sur **une sortie positive** :

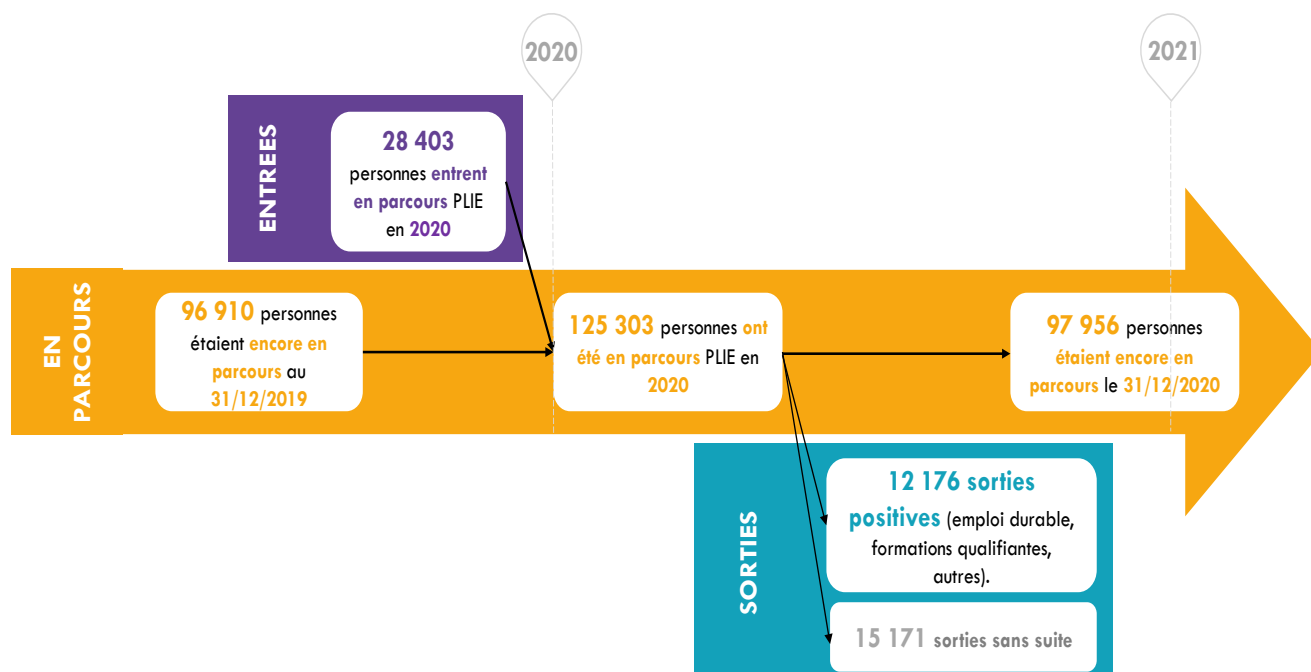
Soit **77%** sur un **CDI ou CDD de plus de 6 mois**
Et **17%** sur une **formation qualifiante**.



Le public entré en parcours PLIE

31% ont **45 ans ou plus** **30%** sont des **Demandeur.euse.s d'emploi de longue durée**
53% sont des **femmes**
46% sont des **bénéficiaires du RSA** **61%** sont **peu ou pas qualifiés** (niveaux 1 à 3 ou V-V bis – VI)

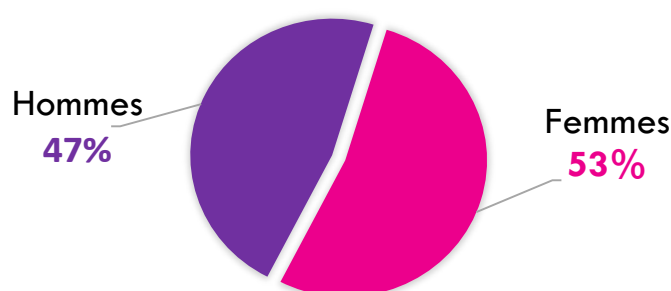
*Un participant peut relever de plusieurs catégories.



2.1 Caractéristiques des entrées

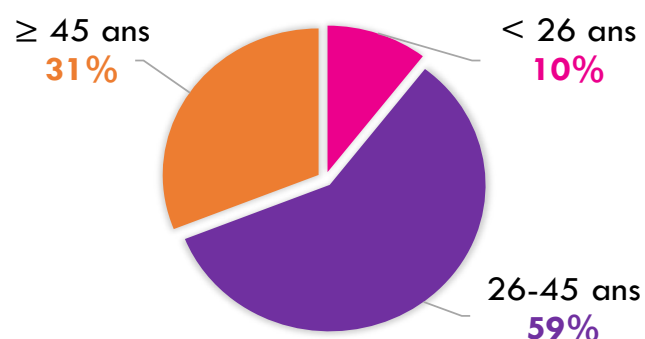
28 403 personnes sont entrées au sein d'un dispositif PLIE en 2020. Elles se répartissaient comme suit :

Part des hommes et des femmes



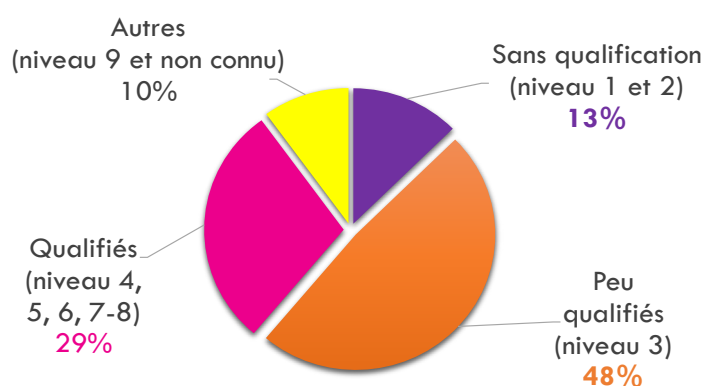
En 2020, 53% des personnes entrées en parcours PLIE étaient des femmes, soit le même pourcentage qu'en 2019.

Répartition par âge



En 2020, 31% des personnes entrées en parcours PLIE avaient 45 ans ou plus (-1 point par rapport à 2019).

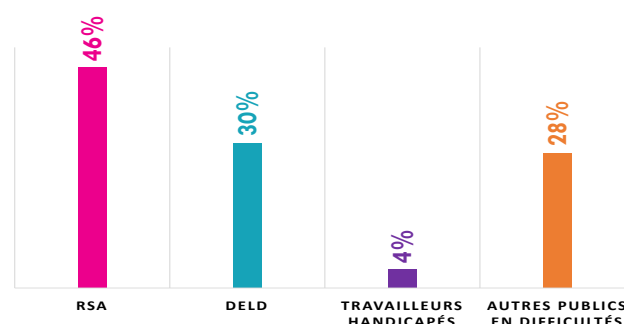
Par niveau d'études



En 2020, 61% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient peu ou pas qualifiées (63% en 2019).

Attention, le Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 est venu modifier le cadre national des certifications professionnelles datant de 1969. La nomenclature a donc été mise à jour, donc les répartitions peuvent différer par rapport aux années précédentes.

Par situation



En 2020, 46% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient bénéficiaires du RSA (44% en 2019).

Attention : L'ensemble des PLIE n'ayant pas fourni les informations concernant le nombre de travailleurs handicapés en parcours PLIE, le pourcentage présenté dans ce graphique peut être sous-estimé par rapport à la réalité.

Rappel : un participant peut relever de plusieurs catégories.

2.2 Caractéristiques des sorties

Sorties « positives » et sorties « sans suite »

- **12 176 « sorties positives »** ont été comptabilisées en 2020 dont :
 - **9 396 sur un emploi durable** (CDI ou CDD de plus de 6 mois, validé à l'issue des 6 mois),
 - **2 124 sur une formation qualifiante,**
 - **656 autres sorties positives.**
- **15 171 sorties « sans suite »** ont été constatées durant cette même année 2020.

Les causes de ces sorties étaient les suivantes :

Causes des sorties du dispositif	% des sorties sans suite	% du total des sorties
Abandons	33%*	18%
Déménagements, décès, retraite	14%	8%
Autres (y compris évolution vers des dispositifs plus adaptés)	53%	29%

Lecture : 33% des sorties sans suite étaient dues à un abandon.

Il convient de noter que 18% seulement des participant.e.s des PLIE abandonnent leurs parcours d'insertion professionnelle de leur propre chef. **Pour la moitié des sorties dites « sans suite », il y a une « suite » identifiée comme une réorientation ou une fin de la vie active sur le territoire.**

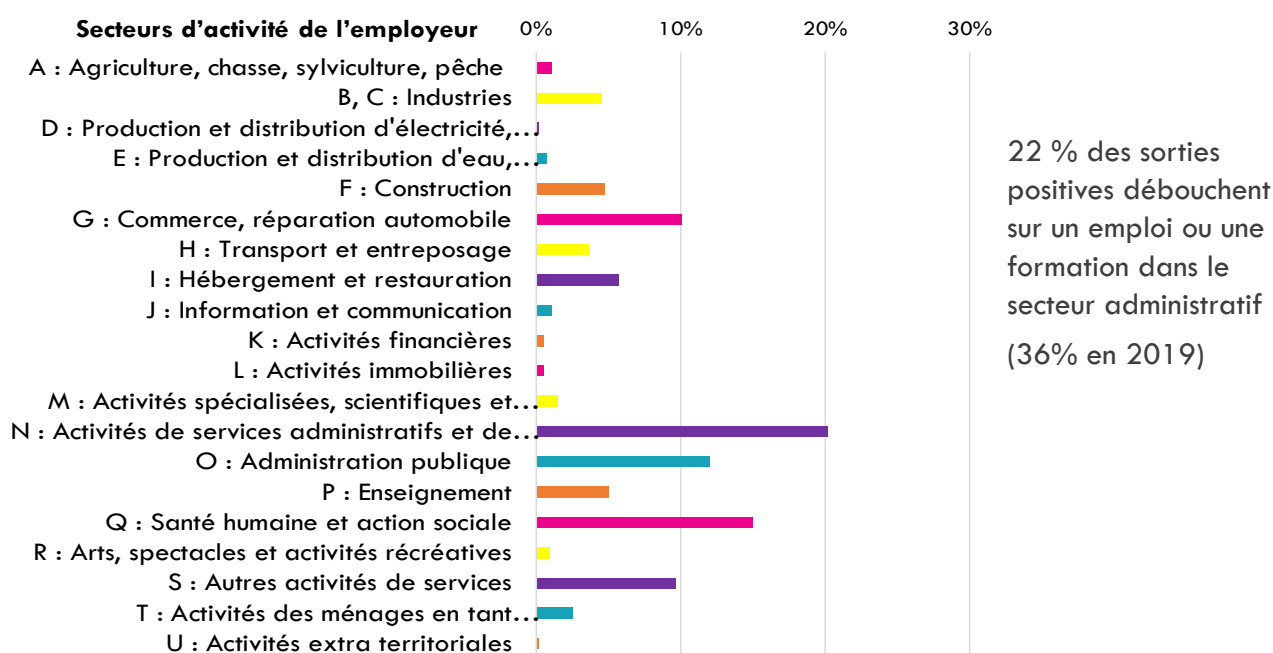
Les changements de situation des participant.e.s (déménagement, décès, retraite, etc.), comptabilisés dans les sorties sans suite, ne sont pas imputables aux PLIE. Nous avons choisi de les neutraliser pour calculer le taux de sorties positives.

Les taux de sorties positives en 2020 sont les suivants :

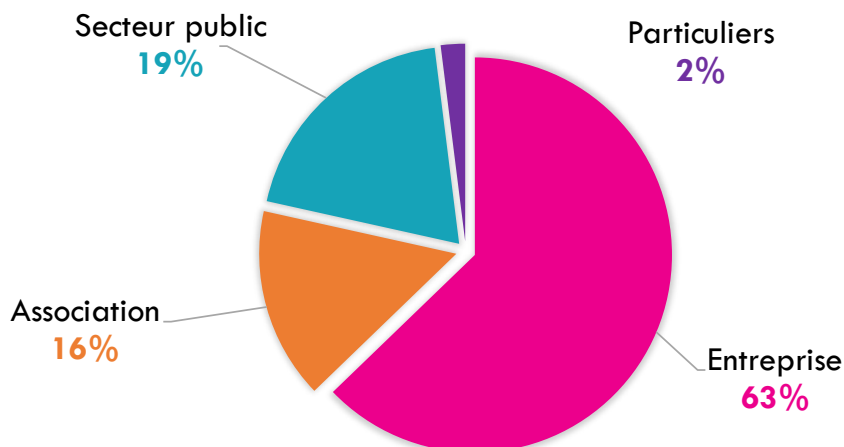
- Part des sorties positives / sur total des sorties : **45%**
- Part des sorties positives / sur total des sorties : **48%** (hors déménagements, décès, retraite)
- Part des sorties positives / total des entrées : **43%**

Les sorties positives par secteur d'activité, par type d'employeur et type de contrat en 2020 (données partielles)

Secteurs d'activité

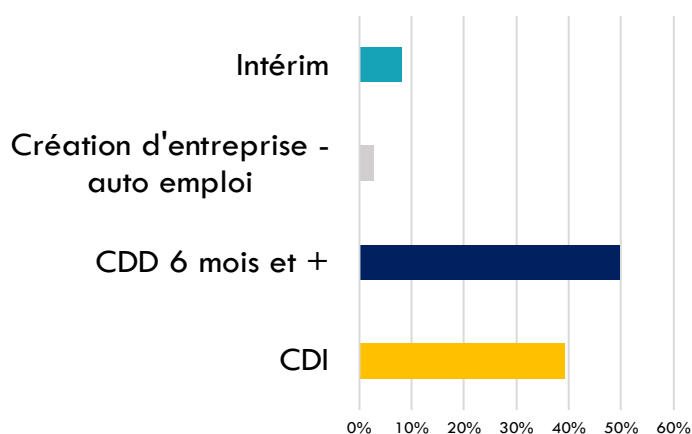


Les sorties par catégorie d'employeur



63% des employeurs des participant.e.s sortis en 2020 sur un emploi durable sont des entreprises privées

Types de contrats



En France, 73% des actifs sont en CDI ou titulaires de la fonction publique, 9% en CDD (quelle que soit la durée du contrat), 2% en intérim et 8% d'indépendants. (Source : INSEE, RP2018 « Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 »)

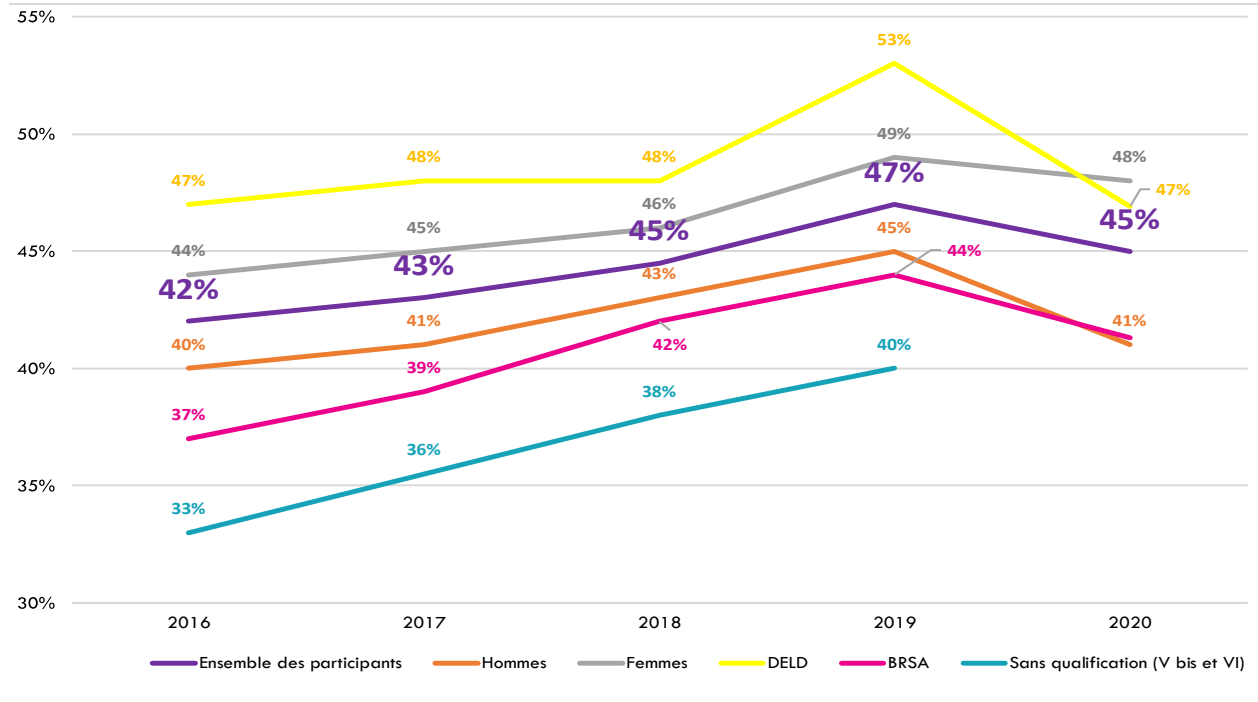
Les sorties positives par type de participants

Le taux de sorties positives varie selon les catégories de participant.e.s, comme le montre le tableau comparatif ci-dessous :

Nombre de sorties positives/nombre total de sorties par type de participant en 2020	
Hommes	41% (45% en 2019)
Femmes	48%* (49% en 2019)
Demandeur.se.s d'Emploi de Longue Durée	47% (53% en 2019)
Bénéficiaires du RSA	41% (44% en 2019)
Sans qualification (VI-1,2)	38% (40% en 2019)

* Lecture : 48% des femmes sorties d'un PLIE en 2020 ont trouvé un emploi durable, une formation qualifiante ou une autre sortie positive.

Evolution des sorties positives depuis 2016



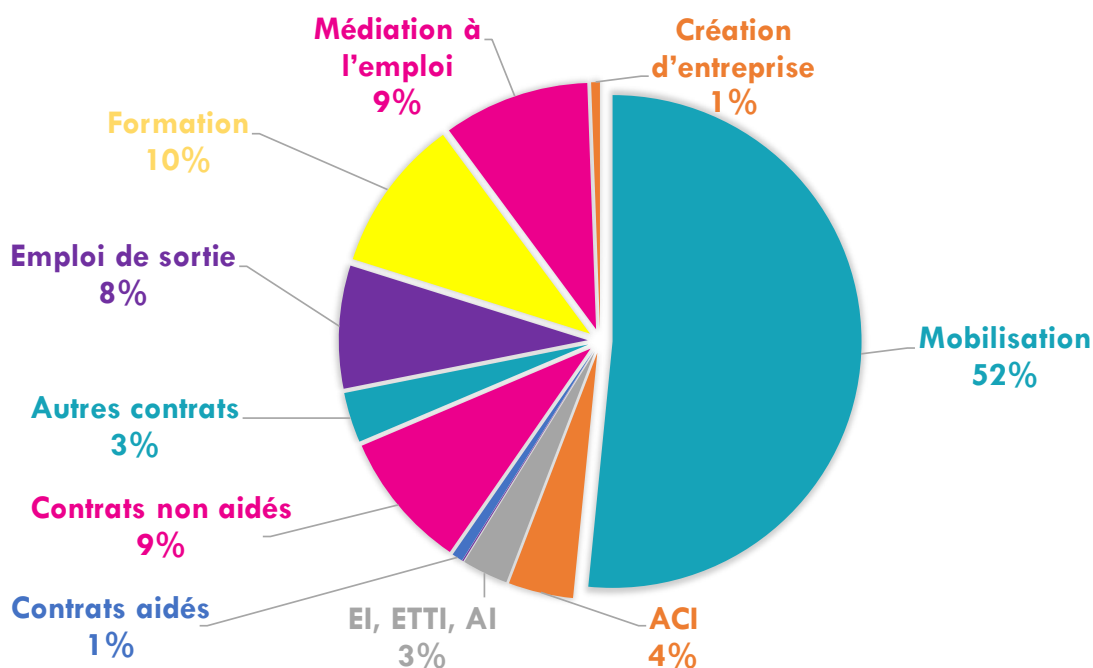
Attention, en 2020, la nomenclature des niveaux de qualification a changé.

En 2020, on observe une baisse des sorties positives. Cette baisse peut s'expliquer par le contexte sanitaire et la crise économique qui s'en est suivie, qui a ralenti les embauches.

2.3 Le contenu des parcours PLIE

Pour construire des parcours, le PLIE finance des **opérateurs du territoire** (ou « **bénéficiaires du PLIE** ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. La répartition des participant.e.s en parcours pour l'année 2020 par action ou étape principale est la suivante.

Le contenu des parcours PLIE



En moyenne, chaque participant.e est positionné.e sur **1,5 action(s) ou étape(s) par an**, avec dans l'ordre des actions les plus nombreuses :

- **52%** des étapes de parcours sur lesquelles les participant.e.s ont été positionné.e.s concernaient des **actions de mobilisation**, c'est-à-dire des actions répondant à un besoin spécifique, mises en place par le PLIE (animation, orientation, bilan, positionnement des bénéficiaires...) ; ce chiffre s'élevait à 32% en 2019
- **10%** des étapes de parcours concernaient des étapes en formation (14% en 2019)
- **9%** des étapes de parcours concernaient des **actions de médiation à l'emploi** (par exemple, des interventions spécifiques type IOD, prestations Pôle Emploi, parrainage...), contre 16% en 2019
- **9%** des étapes de parcours concernaient des **emplois en contrat non aidé** (CDD courts, intérim...), contre 14% en 2019)
- **7%** des étapes de parcours se sont déroulées au sein de **structures de l'IAE** (activités d'utilité sociale au sein des ACI ou hors ACI, au sein des EI, AI, ETTI, ou en régie de quartier).

Rappelons que toutes les personnes qui suivent un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un PLIE bénéficient d'un parcours individualisé et personnalisé, sans limite de durée, qui se termine à la fin des 6 premiers mois du CDI ou du CDD à l'issue du parcours.

2.4 Les financements et activités des PLIE

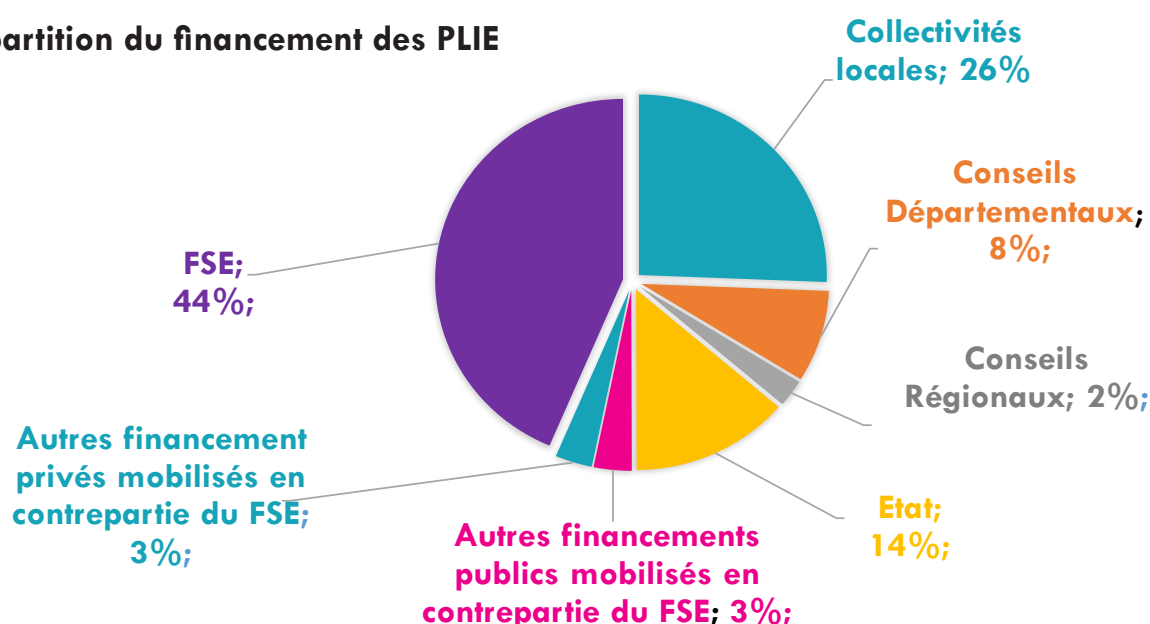
Ces données sont issues d'une enquête annuelle effectuée auprès des PLIE.

La répartition des financements des PLIE en 2020

La répartition des financements est la suivante (données sur 57 PLIE) :

- **44%** de financements FSE (55% en 2019),
- **36%** de financements par les collectivités (Communes, EPCI, Conseils départementaux, Conseils régionaux) -26% en 2019,
- **14%** de financements par l'Etat (15% en 2019),
- **6%** d'autres financements (5% en 2019).

Répartition du financement des PLIE



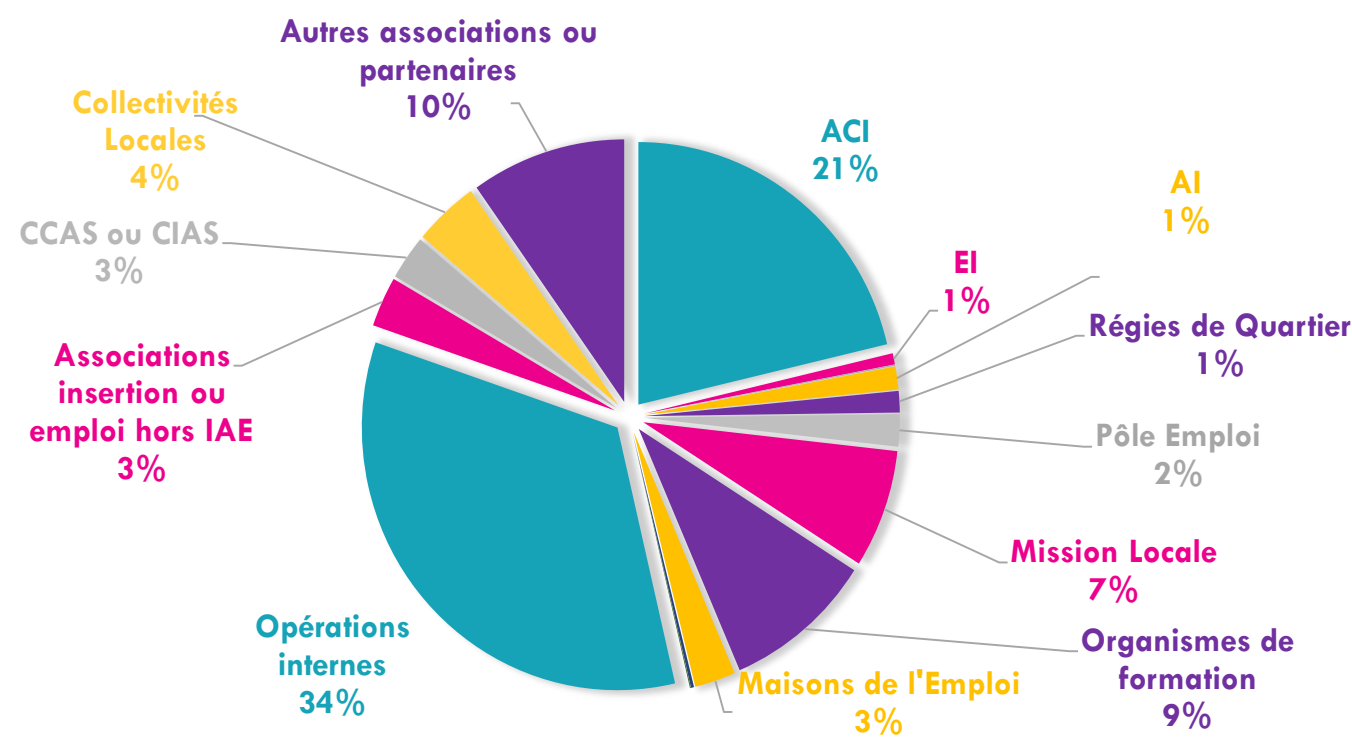
Financeurs	Total financements mobilisés
Collectivités locales (Communes, EPCI)	26%
Conseils départementaux	8%
Conseils régionaux	2%
Etat	14%
Autres financements publics (mobilisés en contrepartie du FSE)	3%
Autres financements privés (mobilisés en contrepartie du FSE)	3%
FSE	44%

Le total des financements mobilisés en 2020 par **57 PLIE** s'élève à **88 millions d'euros**, dont **38 millions de FSE**. Soit une moyenne de 1,5 million d'euros par PLIE, dont 600 000 € de FSE. Un euro apporté en direct dans son PLIE en 2020 par la commune ou l'EPCI permet de "lever" environ 2,5 € de FSE.

Les financements alloués par les PLIE aux opérateurs du territoire

Pour construire des parcours, les PLIE financent des opérateurs du territoire (ou « bénéficiaires du PLIE ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. Ces structures peuvent être des structures de l'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple.

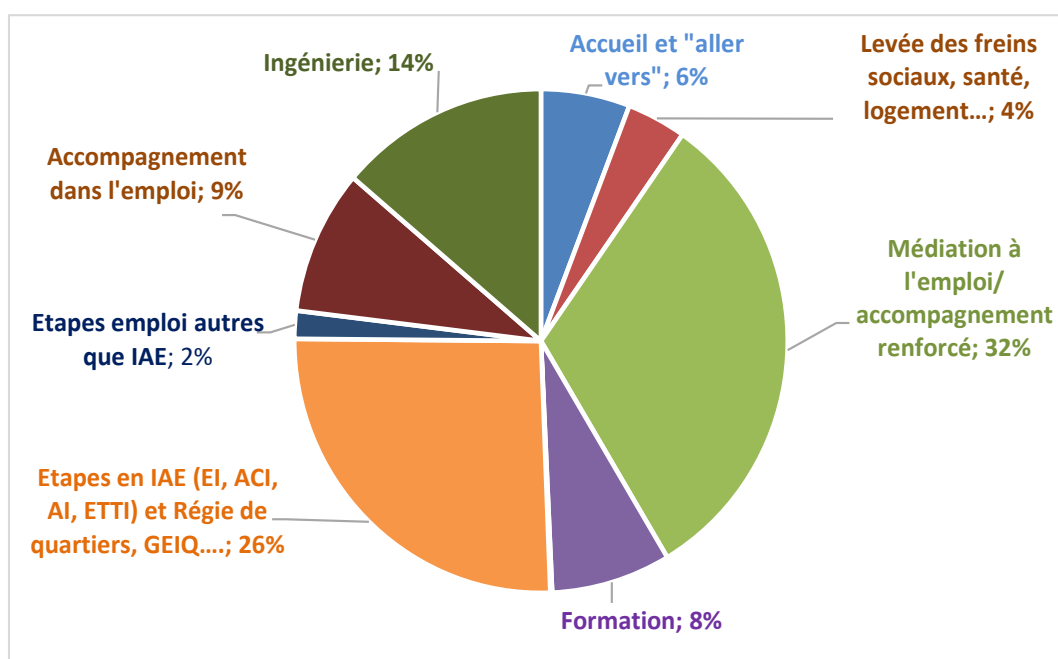
(Données sur 51 PLIE)



- 23% des financements alloués par les PLIE sont en faveur des structures de l'IAE (ACI, EI, ETTI, AI). La majorité des financements en direction des structures de l'IAE bénéficie à des Ateliers Chantiers d'Insertion.

La répartition des financements alloués par le PLIE selon le type d'opération

Données sur 53 PLIE



Les équipes d'animation et de gestion des PLIE

Les PLIE comportent tous **une équipe d'animation et de gestion** dont le rôle est :

- La direction du dispositif (pilotage du programme, animation du réseau des bénéficiaires, articulation des moyens, suivi de l'exécution, animation du partenariat, communication...),
- La coordination et la gestion des parcours (gestion des participant.e.s, coordination des référent.e.s de parcours, gestion des entrées et des sorties, suivi des conventions, des bénéficiaires et des opérateurs divers),
- L'ingénierie financière et de projet,
- L'animation de la relation avec les employeurs,
- La gestion administrative et financière du FSE et des autres co-financements.

Les équipes des PLIE peuvent donc être :

- **Internes à la structure du PLIE** (qui peut prendre la forme d'un GIP, d'une association, d'un service d'une commune ou d'un EPCI...). C'est le cas des salarié.e.s de l'équipe d'animation, et de certain.e.s référent.e.s de parcours employé.e.s par le PLIE.
- **Externes à la structure juridique du PLIE** : c'est le cas de la plupart des référent.e.s de parcours, qui sont le plus souvent employé.e.s par différentes structures (associations de développement local et d'intervention sociale, structures de l'IAE, organismes de formation, agences Pôle emploi, Missions Locales, CCAS...), et financées par le PLIE.

Les équipes d'animation et de gestion des PLIE comportent en moyenne :

- **8 personnes dans l'équipe du PLIE interne** à la structure (soit **7 ETP**).

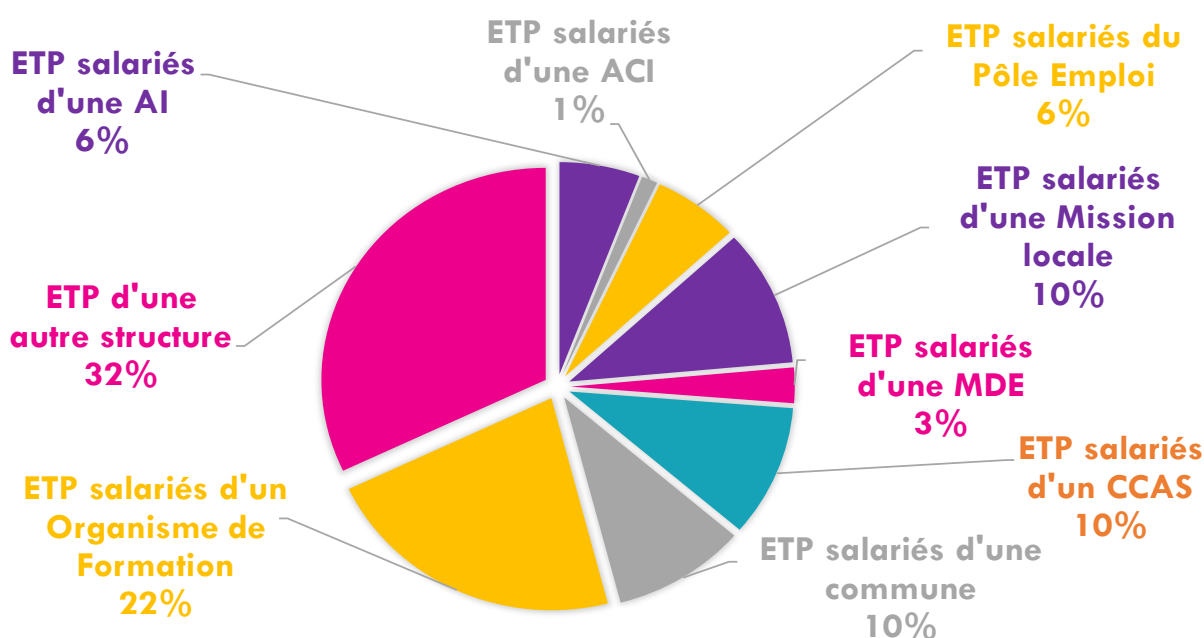
Soit 509 salariés et 443 ETP pour près de 60 PLIE. Cette équipe peut être composée de référent.e.s de parcours salarié.e.s de la structure du PLIE. On compte en moyenne 3 référent.e.s salarié.e.s interne au PLIE (2,5 ETP). Soit 190 référent.e.s salarié.e.s et 163 ETP pour 57 PLIE.

- **6 référent.e.s salarié.e.s** d'une structure externe à la structure juridique du PLIE (soit **5 ETP**).

Soit 311 référent.e.s et 276 ETP pour 53 PLIE.

Répartition des référent.e.s salarié.e.s de structures externes

Données sur 50 PLIE



Les partenaires

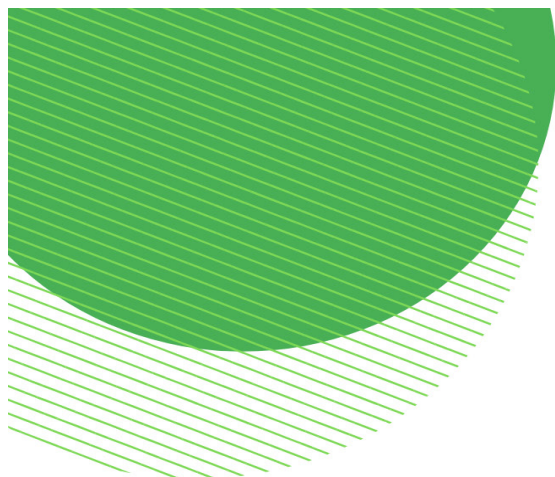
Les PLIE animent un réseau d'acteurs afin de coordonner les politiques publiques d'insertion et d'emploi à destination des personnes les plus en difficulté. Pour assurer cette fonction de coordination, les PLIE développent des partenariats qui peuvent prendre plusieurs formes. Les partenaires sont surtout :

- Des structures bénéficiaires (conventionnées ou non, avec incidence financière ou non),
- Des entreprises.

En 2020, un **PLIE** est en moyenne partenaire de **95 entreprises sur son territoire** (soit 4484 entreprises pour 47 PLIE).

3 | La consolidation qualitative

18



Sommaire

- Fiche action 1 : <i>Accompagner en temps de crise sanitaire</i>	p.20
- Fiche action 2 : <i>Accueillir et "aller vers"</i>	p.21
- Fiche action 3 : <i>Lever les freins à l'emploi</i>	p.22
- Fiche action 4 : <i>Former, préparer, orienter</i>	p.23
- Fiche action 5 : <i>Proposer des étapes emploi</i>	p.24
- Fiche action 6 : <i>Former les référent.e.s PLIE</i>	p.25
- Fiche action 7 : <i>Soutenir les entreprises et accompagner les recrutements</i>	p.26
- Fiche action 8 : <i>Agir en partenariat avec le secteur de l'IAE</i>	p.27
- Fiche action 9 : <i>Accompagner les Bénéficiaires du RSA</i>	p.28
- Fiche action 10 : <i>Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes</i>	p.29
- Fiche action 11 : <i>Accompagner les senior.e.s</i>	p.31
- Fiche action 12 : <i>Accompagner les publics réfugiés et primo-arrivants</i>	p.32
- Fiche action 13 : <i>Accompagner les personnes en situation de handicap</i>	p.33
- Fiche action 14 : <i>Orienter et former vers les métiers de la transition écologique</i>	p.34
- Fiche action 15 : <i>Agir au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville</i>	p.35
- Fiche action 16 : <i>Orienter vers le secteur des Services à la Personne</i>	p.36
- Fiche action 17 : <i>Former au numérique et orienter vers la filière numérique</i>	p.37
- Fiche action 18 : <i>Les PLIE, partenaires des agences Pôle emploi</i>	p.38
- Fiche action 19 : <i>La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)</i>	p.39

Fiche action 1 : Accompagner en temps de crise sanitaire

Enjeux et définitions

En 2020, la crise sanitaire a amené les PLIE à modifier leurs pratiques. Les référent.e.s de parcours PLIE ont été contraint.e.s de poursuivre leur accompagnement en télétravail. Les référent.e.s ont su adapter leur métier. Comment poursuivre son accompagnement à distance ? Quels outils utiliser ? Comment répondre aux besoins des participants ? Comment justifier l'accompagnement ? Comment organiser le travail au sein de son équipe ?

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

■ Les équipes du **PLIE de Toulouse Métropole (Occitanie)** ont réalisé en 2020 un référentiel du référent en télétravail. Ce référentiel contient les informations suivantes :

1. Les attendus : les règles d'organisation interne, les modalités de reporting attendu par les référents.
2. Sur quoi travailler avec les participant.e.s pendant le confinement ? Faire le point avec les participant.e.s sur la situation globale, mettre à jour l'administratif, se projeter dans le futur... Avec notamment une trame d'entretien téléphonique, la mise à jour de l'administratif, informations sur le participant dans Viesion.
3. Le fonctionnement des opérateurs PLIE et le plan d'action : liste des opérateurs qui poursuivent leurs opérations à distance, organisation au sein du PLIE....
4. Nouvelles modalités dans le contexte : pour les entrées, sorties, prolongements de parcours.... Ce référentiel est adaptable à chaque PLIE en fonction de son organisation interne et des opérateurs de son territoire.

■ Les équipes du **PLIE de Toulouse Métropole (Occitanie)** ont aussi rédigé un « kit urgence sociale » pour se faire rapidement le relai des structures d'urgence sociale pour leurs participant.e.s pendant la crise sanitaire. En effet, les référents PLIE étaient les premiers et parfois seuls contacts des participant.e.s. Dans cette situation, les référent.e.s sont amenés à répondre aux besoins les plus prégnants des participant.e.s, qui dépassent souvent le seul accompagnement vers l'emploi. Le kit est alimenté au fur et à mesure des besoins par les référent.e.s via l'outil Google doc.

■ Il contient des informations concernant :

1. Les ressources sur le COVID-19 : préconisations gouvernementales, infos multilingues, centres de consultations coronavirus...
2. Ressources d'urgence sociale : alimentaire, santé-social, logement, dépendance, accès aux droits, violence...
3. Fonctionnement de Pôle emploi : démarches en période de confinement, activité partielle et allocation chômage, situation des stagiaires de la formation professionnelle...
4. Informations relatives aux formations organisées par la Région : maintien ou suspension des formations, renforcement des formations à distance... Très apprécié, ce kit est alimenté par les référent.e.s, mais aussi partagé avec les opérateurs et partenaires, notamment Pôle emploi et l'UT 31. Il est également partagé avec les PLIE du réseau de l'Alliance Villes Emploi qui peuvent l'adapter.

■ Le **PLIE du Pays d'Auge Nord (Normandie)** a mis en place une permanence psychologique pour les participant.e.s et conseiller.e.s du PLIE. En effet, avant le confinement, le PLIE proposait à ses participant.e.s des rendez-vous avec un psychologue. Cette prestation visait à ouvrir un espace d'écoute et de conseil afin de permettre aux participants PLIE concernés de reprendre confiance. Au regard de l'angoisse que peut générer la crise sanitaire, il a semblé nécessaire aux équipes du PLIE du Pays d'Auge Nord de maintenir ces rendez-vous sous forme d'une permanence téléphonique. Pendant 3 demi-journées par semaine, une psychologue prestataire du PLIE répond par téléphone aux sollicitations des participant.e.s. Les sollicitations peuvent concerner des angoisses liées à la maladie, au confinement, à sa situation sociale.... La permanence psychologique est également ouverte aux conseiller.e.s du PLIE, qui peuvent également ressentir des moments de stress liés à l'accompagnement de leurs participant.e.s (absence de réponse, situation critique...) ou à l'organisation de leur travail (période stressante, télétravail...).

■ En 2020, l'**association Transition**, porteuse du **PLIE Ouest Béarn (Nouvelle Aquitaine)** fait évoluer son service de soutien RH aux Très Petites Entreprises (RH TPE). Actif sur les territoires de la CC Lacq-Orthez et Béarn des Gaves, le dispositif se transforme en 'Soutien TPE' pour s'adapter à la crise liée au Covid. En plus de reprendre contact avec les dizaines de TPE déjà rencontrées, l'équipe de Transition va aller au-devant d'autres TPE du territoire pour les guider dans leurs démarches et leur permettre de traverser la crise. L'action 'Soutien TPE' se réalise par un échange téléphonique de 15 à 30 minutes. L'objectif est d'apporter des réponses gratuites aux divers questionnements des dirigeants pour faire face au changement d'activité.



Fiche action 2 : Accueillir et « aller vers »

21

Enjeux et définitions

Comment sont orienté.e.s les demandeur.euse.s d'emploi vers un parcours PLIE ?

■ **Orienté.e.s par un intermédiaire** : leur conseiller.ère Pôle Emploi, leur référent.e RSA, leur conseiller.ère en insertion des SIAE...

■ **En visitant un espace d'accueil** : au sein du PLIE directement, au sein d'une permanence d'accueil mise en place par le PLIE.... Les PLIE collaborent aussi avec des opérateurs déjà existants, afin de proposer des espaces d'accueil dans des lieux déjà visibles et connus : Missions locales, agences Pôle emploi, Maisons de l'Emploi, Tiers lieux, espaces de savoirs, de projets, permanences...

■ **Les référent.e.s PLIE se rendent directement auprès des demandeur.euse.s d'emploi** : la mise en place des lieux d'accueil ne suffit pas toujours à atteindre le public qui ne se rend pas dans les institutions. Les PLIE mettent en place des actions qui visent à « aller vers » ce public, à travers des actions hors de la structure d'accueil.

La plus-value d'action des PLIE

■ Face à la difficulté grandissante à mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, et au déclin de leur fréquentation des structures institutionnelles, les PLIE innovent dans **une démarche d'« aller vers »** ces publics.

■ Le PLIE est connu des structures d'insertion du territoire, qui réorientent les participants vers lui.

■ Le/la référent.e de parcours n'est pas uniquement un.e conseiller.ère, mais va directement à la rencontre des publics.

■ Les PLIE sont présents au sein des Métropoles, comme des territoires ruraux et des Quartiers prioritaires de la politique la Ville.

Quelques exemples d'action des PLIE

En 2020, certaines actions d'« aller vers » ont dû être interrompues en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, les PLIE ont su poursuivre et diversifier leurs actions en organisant des projets à distance.

Aller vers les publics

■ **La MiE du Roubaisis**, porteuse d'un PLIE (**Hauts-de-France**), met en place depuis 2019 un Kiosque Ressources Humaines, pour aller directement conseiller les habitants. Un consultant RH de la MiE se déplace dans les quartiers avec un Responsable RH pour conseiller des habitants sur leurs profils, compétences. Il installe un kiosque dans des lieux de vie sans connotation d'aide sociale (terrain de sport, espaces culturels, ...).

■ **Le PLIE du Pays du Vermandois** (**Hauts-de-France**) a mis en œuvre avec la Fabrique à Initiatives le projet " En terre connectée". Cet outil itinérant en milieu rural prend la forme

d'un camion qui se déplace dans les communes, médiathèques, écoles, mairies et participe à l'accès des habitants à des modules d'apprentissage du numérique : ateliers de recherche d'emploi utilisant sites et nouvelles techniques, apprentissages de l'ordinateur, tablettes et smartphones réseaux sociaux, ou formations à la mobilité, au codage, à la création d'un robot.

■ **Créativ'21** (**Bourgogne-Franche-Comté**), porteuse du **PLIE de Dijon**, anime deux permanences, situées dans les quartiers de Dijon, qui proposent l'offre d'accompagnement du PLIE et de la Mission Locale.

■ **Le PLIE de Brest**, porté par **DEFIS Emploi** (**Bretagne**) a créé en 2019 un poste d'« initiateur de parcours ». Son rôle est notamment d'assurer des permanences d'accueil et des prises de contact dans des lieux « stratégiques », permettant de faire connaître l'offre de service du PLIE, tout en valorisant la réalité du retour à l'emploi afin d'initier des parcours.

■ **Le PLIE du Sénonais** porté par l'association **PEIPS** (**Centre-Val-de-Loire**) : organise régulièrement des **permanences sur son territoire** pour rencontrer les habitants et échanger sur l'emploi, la formation, le logement, la santé ou les démarches administratives. Les conseiller.ère.s des différents services de l'association (PLIE, Mission locale...) sont présent.e.s et à l'écoute des habitants.

■ **L'« Emploi Truck »** est un projet proposé par **le PLIE la Plateforme Emploi du Valentinois** (**Auvergne-Rhône-Alpes**), qui vise à rendre accessible l'information aux demandeur.euse.s d'emploi et mieux les orienter, en faisant intervenir un « camion » directement dans les 6 quartiers prioritaires du territoire de Valence et de Romans. L'Emploi Truck apporte aux habitant.e.s de l'information sur les dispositifs existants, des actions de conseil, d'orientation pour les demandeur.euse.s d'emploi.

Fiche action 3 : Lever les freins à l'emploi

Enjeux et définitions

Les hommes et les femmes qui relèvent du PLIE se heurtent souvent à des obstacles qu'il faut lever pour leur permettre d'accéder à un emploi. L'accompagnement du PLIE s'intéresse donc à tous les freins qui peuvent limiter l'accès à l'emploi.

Quels sont les premiers freins à l'emploi ?

Les principaux « freins à l'emploi » peuvent concerner par exemple : la mobilité géographique ; la maîtrise des savoirs de base ; la maîtrise de l'informatique ; la barrière linguistique ; l'image de soi ; la santé (physique et psychique) ; le logement ; le surendettement ; l'organisation familiale (garde d'enfants, conciliation des temps de vie) ; l'éloignement prolongé du monde du travail ; une représentation altérée ou déformée du monde du travail.

La plus-value de l'action des PLIE

- L'accompagnement est global, individuel et personnalisé
- Les parcours sont co-construits avec le/la participant.e et le/la référent.e, et les étapes de parcours sont adaptées à ses besoins.
- Le nombre d'étapes de parcours et la durée de l'accompagnement ne sont pas limités.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

En 2020, pendant les confinements, les PLIE ont poursuivi leurs accompagnements en distanciel. Les référent.e.s ont été amené.e.s à répondre aux besoins des participants, qui dépassaient le seul accompagnement vers l'emploi : aide alimentaire, santé, social, logement...

Confiance en soi

- Pour lutter contre le manque de confiance en soi des participant.e.s du PLIE, le **PLIE Est Héraultais (Occitanie)** propose des ateliers théâtre et relaxation. L'objectif est de permettre aux participant.e.s de retrouver confiance en eux/elles, de l'estime de soi, de la motivation et d'améliorer leur communication.
- Le **PLIE CALMEC de Caen (Normandie)** propose à ses participant.e.s un atelier « se présenter en confiance », dont l'objectif est de reconstruire une estime de soi satisfaisante en vue d'augmenter la sérénité et l'employabilité. Il s'agit d'acquérir une meilleure connaissance de soi, de développer les techniques d'apprentissage et de mémorisation, de s'approprier les règles de communication, d'acquérir des techniques de gestion des émotions, de développer une attitude positive et bienveillante envers soi et les autres, et de s'entraîner à la présentation de soi. L'atelier propose une alternance d'apports théoriques et de mises en pratiques ludiques : présentation du fonctionnement du cerveau, des processus de mémo-

risation, de gestion des émotions, transmissions de ressources, élaboration d'un pitch, training de présentation de soi, entraînement à l'entretien d'embauche.

Santé

- En 2020, le **PLIE du Pays de Grasse (Provence Alpes Côte d'Azur)** a signé une convention avec la CPAM concernant le suivi de la mission d'accompagnement santé. Cette convention a permis l'instruction de 9 situations de complet abandon de soins. Tous les domaines sont abordés, le dentaire, l'appareillage auditif, l'optique ou les interventions chirurgicales délaissées mais néanmoins importantes.

Mobilité

- En 2019, l'**APEIG**, structure porteuse du **PLIE de Guyane**, en partenariat avec la Mairie de Roura, et l'auto-école SAS BR Macouria, s'est engagée dans la mise en place d'un dispositif d'insertion mobilité et du permis solidaire en faveur d'une dizaine de personnes en difficulté.
- En 2020, en partenariat avec la **Plateforme Mobilité**, le **PLIE de Nevers (Bourgogne Franche Comté)** a mis en place une formation « diagnostic mobilité ». Son objectif est d'agir sur les freins à la mobilité, de proposer une offre de services sur l'entretien et la réparation, d'améliorer la connaissance de l'offre existante, et d'agir sur les freins culturels ou psychologiques à la mobilité.

Fiche action 4 : Former, préparer, orienter

23

Enjeux et définitions

Dans le cadre du parcours d'accompagnement PLIE, le.la participant.e et son.sa référent.e déterminent ensemble les priorités du parcours à mener. Après un bilan de compétences et une identification des freins à lever (voir Fiche action 2), le.la participant.e est aussi amené.e à réfléchir pour définir son projet professionnel. Le PLIE l'accompagne dans cette démarche en lui proposant de participer à des actions de découverte du monde professionnel ou des ateliers d'aide à la définition de son projet.

Le.la référent.e veille aussi à ce que les participant.e.s puissent accéder à des formations correspondant à leurs besoins. Ces formations peuvent être mises en place :

- Par le PLIE, qui contribue à l'ingénierie de formations et/ou à leur financement,
- Dans le cadre d'un contrat d'alternance,
- En lien avec les dispositifs de droit commun, le Service Public de l'Emploi, l'État, les Régions, les Départements, pour apporter une réponse en matière de remise à niveau en langue française ou d'acquisition des gestes professionnels de base et permettre ainsi la progression du parcours d'insertion ou la suite de parcours de formation vers la qualification,
- Dans le cadre d'opérations menées avec des entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire et pour lesquelles des recrutements sont prévus.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE connaissent les opportunités d'emploi de leur territoire,
- Les PLIE peuvent mettre en relation les participant.e.s avec les entreprises du territoire,
- Les PLIE connaissent les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire,
- L'accompagnement est global, individuel et personnalisé,
- Les participant.e.s sont partie prenante de la construction de leur parcours.

Les chiffres clés 2020

Au total en 2020, les participant.e.s en parcours PLIE ont pu bénéficier de 19 977 formations (qualifiantes, certifiantes ou non-qualifiantes), soit 10 % de l'ensemble des étapes de parcours dont ont bénéficié les participants.

Parmi les 12 176 sorties positives, 17 % concernent des sorties sur une formation.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

En 2020, beaucoup de PLIE ont converti leurs actions de formation et d'orientation en distanciel.

Préparer à l'embauche

■ En 2020, **le PLIE Est Héraultais (Occitanie)** a poursuivi l'action « Théâtre ressource » pour ses participant.e.s. Recourir au théâtre et aux techniques de relaxation permet de valoriser l'image et la confiance en eux des demandeur.euse.s d'emploi du PLIE, souvent affecté.e.s par une dévalorisation globale d'eux-mêmes. A travers 3 modules de 3h30, les participant.e.s sont coaché.e.s individuellement et collectivement, et assistent dans un premier temps à des séances de sophrologie, puis participent à des jeux de rôles pour renforcer leur confiance en eux.elles. Ces techniques leur permettent d'améliorer leur discours en entretien et de faciliter leurs interactions en milieu professionnel.

■ En 2020, **l'ATDEC (Pays de la Loire)**, porteuse du **PLIE de Nantes** a organisé une série de webinaires pour faire découvrir aux publics les métiers du numérique et l'accès à la formation avec peu de qualification.

■ **Le PLIE de Nevers (Bourgogne-Franche-Comté)** a proposé à ses participant.e.s un **atelier de préparation à l'entretien professionnel**. L'atelier consiste à travailler en collectif sur la préparation à un entretien d'embauche – sans adéquation avec leur projet - via des jeux de rôle pour un groupe de 4 à 5 personnes. L'idée est de vérifier la capacité d'adaptation de la personne dans une situation peu ou pas connue.

■ **Le PLIE des Hauts-de-Garonne (Nouvelle Aquitaine)** propose une formation d'aide-ménagère organisée par le prestataire FORM AQUÍ. Cette formation est organisée sous forme de 2 modules : "entretien et cadre de vie" et "repassage" sur une durée de 28 heures. Le prestataire a été retenu à la suite d'une la procédure de marchés.

■ **Le PLIE du Pays de Grasse (Provence Alpes Côte d'Azur)** dispose au sein de son équipe une fonction ressource formation. Celle-ci a pour but de rechercher les solutions les mieux adaptées aux besoins des participant.e.s. Elle participe aux rencontres et groupes de travail organisés sur le territoire et plus largement le département, et aux commissions d'entrée en formation. Elle est personne ressource sur Ouiform ainsi que sur la thématique formation, et assure la veille technique afin de recueillir l'information sur les structures, les centres de formation, les acteurs, les mesures... puis communiquer les formations à l'équipe du PLIE.

Fiche action 5 : Proposer des étapes emploi

Enjeux et définitions

Des « étapes emploi », qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre des parcours, les PLIE proposent à leurs participant.e.s des « étapes emploi ». Ces étapes permettent aux participant.e.s de découvrir ou redécouvrir l'écosystème de l'entreprise, mais aussi les différents univers de travail pour définir son projet professionnel. Elles peuvent se matérialiser par :

- **Des « activités économiques »** exercées dans le cadre de contrats aidés et / ou dans des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Des étapes emploi sont également organisées dans le cadre de CDD courts et de missions d'intérim,
- **Des formations complémentaires** en lien avec le support du chantier et/ou des formations liées à la définition du projet professionnel et/ou la préparation du permis de conduire. Elles donnent, pour la plupart, droit à la délivrance d'une attestation de compétences en lien avec le référentiel du métier exercé.

Chiffres clés

Au total en 2020, 40 236 emplois ont été occupés par les participant.e.s PLIE dans le cadre d'une étape de parcours dont 13 % avec des contrats « hors IAE ». Ces chiffres ont été fortement impactés par la crise sanitaire, puisqu'en 2019, c'étaient plus de 50 000 emplois qui avaient été occupés, dont 65% hors IAE.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE connaissent les opportunités d'emploi de leur territoire, et mettent en relation les participant.e.s avec les entreprises,
- Les PLIE portent la clause sociale et les facilitateurs,
- Les PLIE sont identifiés par les entreprises qui s'installent sur les territoires,
- Les participant.e.s sont accompagné.e.s pendant tout leur parcours et pendant leurs étapes emploi.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

Une étape en chantier d'insertion

■ En 2020, le **PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** propose à ses participant.e.s un ACI Maraîchage, Environnement, et protection de la nature. Cet ACI vise à développer la production et la commercialisation de légumes biologiques.

■ Le **PLIE de Clermont Auvergne Métropole (Auvergne Rhône Alpes)** met en place un Chantier Ecole "Bâtiment et compétences transférables" depuis 2019. Cette action collective vise à accéder à un emploi ou à une formation qualifiante dans les métiers du bâtiment second œuvre. Elle s'adresse à 12 demandeur.e.s d'emploi ayant un projet professionnel dans le bâtiment, maîtrisant le français.

■ Le **PLIE Est Héraultais (Occitanie)** propose un chantier de réhabilitation du patrimoine communal de St Sériès. Ce chantier permet de prendre part à une activité professionnelle, s'immerger dans le monde du travail et retrouver les règles de vie en entreprise, tout en s'investissant dans une mission de réhabilitation de son patrimoine local.

■ En 2020, le **PLIE Intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)** a mis en place une Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP). Première EEP du département, EQUILIBRE est une entreprise qui œuvre sur le thème de l'écologie, l'environnement, le développement durable. L'EEP est un outil de formation puis d'entraînement pour les métiers du tertiaire.

Fiche action 6 : Former les référent.e.s PLIE

25

Enjeux et définitions

La fonction « accompagnement » des PLIE est assurée par des « **référent.e.s uniques de parcours** ». Ces référent.e.s sont employé.e.s par différentes structures financées sur la programmation du PLIE et coordonnées par la structure d'animation et de gestion du PLIE : Pôle Emploi, Mission locale, CCAS, SIAE, ... Ils/Elles travaillent généralement sous la responsabilité opérationnelle du/de la coordinateur.ice des parcours du PLIE. Cette variété d'employeurs permet aux référent.e.s de partager, au sein de leurs équipes locales, des connaissances, des compétences, des outils et des expériences multiples qui enrichissent en permanence leurs pratiques.

Le/la référent.e de parcours :

- Établit un diagnostic de la situation sociale et professionnelle de la personne et de son environnement, de ses compétences et de ses qualités ;
- Assure une veille active et permanente de l'offre d'insertion, de formation, d'emploi, sur le territoire ;
- Construit ou co-construit des parcours d'insertion professionnelle ;
- Accompagne la personne tout au long de son parcours d'insertion professionnelle et est le/la garant.e de ce parcours (y compris durant les 6 premiers mois dans le contrat de travail) ;
- Assure la mise à jour régulière du dossier administratif du/de la participant.e et fournit à l'équipe d'animation du PLIE toutes les pièces justificatives - avec notamment en perspective une bonne « lisibilité » des parcours dans une démarche de qualité et d'évaluation.

La plus-value de l'action du/de la référent.e PLIE

- Il/elle accompagne un nombre de personnes limité : entre 60 et 100 personnes par référent.e de parcours ;
- Il/elle a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Sa présence au sein du PLIE lui permet de mobiliser un réseau d'intervenant.e.s au profit de la personne accompagnée, en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleur.eure.s sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation... ;
- Il peut mobiliser des mesures de droit commun et des moyens financiers additionnels fournis par le PLIE, qui permettent de financer ou de cofinancer des mesures ou des moyens hors du droit commun (exemple : une formation individuelle) ;
- Il bénéficie d'une « supervision pédagogique » par le/la coordinateur.ice des parcours du PLIE, et, le cas échéant, d'actions de professionnalisation montées par le PLIE.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

Des référent.e.s qui se forment et questionnent leurs pratiques

Pendant les confinements, les référent.e.s de parcours étaient parfois les premier.ère.s et seuls contacts de certain.e.s participant.e.s. Les référent.e.s de parcours ont su prendre le relais des structures d'urgence sociale, parfois en arrêt au début de la crise.

■ Le **PLIE du Pays de Grasse (Provence-Alpes-Côte d'Azur)** : dispose au sein de son équipe d'une fonction ressource bilan de compétences et une fonction ressource création d'entreprise. Le référent ressource bilan de compétence est titulaire d'un Master en psychologie. Grâce à ses compétences et son expérience professionnelle, il propose des bilans de compétences afin d'aider les participant.e.s lorsque leur projet professionnel n'était pas défini. Cette fonction ressource cible les participant.e.s PLIE en accompagnement renforcé (10 suivis par an).

Le bilan de compétences n'intervient pas en substitution mais en complément de l'accompagnement du/de la référent.e de parcours.

■ Les référent.e.s du **PLIE du Cotentin (Normandie)** participent régulièrement à des séances de supervision de pratiques. Les séances sont animées par une intervenante spécialisée. Centrée sur l'étude des accompagnements difficiles, cette supervision apporte un éclairage extérieur aux référent.e.s confronté.e.s à une situation problématique, favorisant ainsi la prise de recul, le repositionnement professionnel et l'émergence de nouvelles pistes à explorer dans le cadre de l'accompagnement des participant.e.s du PLIE. En 2020, les référent.e.s du PLIE ont pu bénéficier de 8 séances collectives et de 2 séances individuelles.

■ Les référent.e.s du **PLIE Toulon Provence Méditerranée (PACA)** ont participé à **10 séances d'analyse des pratiques professionnelles, action récurrente depuis 2007**. L'objectif est de les rendre plus efficient.e.s dans l'accompagnement et l'appréhension des situations identifiées comme problématiques. Ils/elles ont travaillé sur les postures professionnelles, le cadre de référence psychopédagogique, le lien avec l'institution, l'analyse systémique et la prise en charge globale des participant.e.s.

Fiche action 7 : Soutenir les entreprises et accompagner les recrutements

Enjeux et définitions

L'accès et le maintien dans l'emploi sont assurés par les PLIE grâce à des actions visant à préparer les participant.e.s à trouver et occuper un emploi « durable », mais aussi **en facilitant pour les entreprises le recrutement de participant.e.s du PLIE** en leur offrant des services (aide au recrutement, cofinancement de formations « sur mesure » pour les participant.e.s recruté.e.s, accompagnement de ces participant.e.s durant leurs 6 premiers mois en contrat de travail...).

Les PLIE accompagnent aussi les entreprises dans leur implantation. Ils organisent une « veille » auprès des services économiques des groupements de communes et/ou communes avec lesquels ils sont liés afin d'identifier très en amont, les entreprises nouvelles qui viennent s'installer sur le territoire, ou les entreprises existantes qui s'agrandissent.



Chiffres clés

Au total en 2020, environ 4484 entreprises ont été partenaires régulières des 47 PLIE ayant répondu, soit une moyenne de 95 entreprises partenaires par PLIE.

La plus-value de l'action des PLIE

■ **Pour l'entreprise** : Les personnes issues des parcours sont des salariés « plus fidèles » que les personnes issues des recrutements classiques. A compétences égales, les personnes ayant bénéficié de l'action adhèrent davantage à la culture de l'entreprise, car elles y ont effectué leur formation en alternance en amont de leur embauche ;

■ **Pour les participant.e.s du PLIE** : Ces opérations sont une réponse efficace pour l'accès à l'emploi durable des personnes cumulant les freins à l'accès à l'emploi : faible niveau de qualification, peu ou pas d'expérience professionnelle, faible socialisation, origine culturelle, domicile....

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

Soutenir le prêt de salariés

En 2020, **Angers Loire Développement**, structure porteuse du **PLIE d'Angers**, a créé la plateforme « Partageons nos compétences » pour faciliter le prêt de compétences entre entreprises. Ce nouveau service proposé par Aldev permet

de développer la collaboration entre entreprises pour gérer les flux d'activité, développer un nouveau projet ou, s'adapter en urgence à un contexte de crise sanitaire. Les entreprises contraintes d'imposer à leurs salarié.e.s une période de chômage partiel peuvent ainsi leur proposer de travailler temporairement pour une entreprise ayant un besoin de compétences. Partageons nos compétences s'appuie sur une communauté d'entreprises solidaires et volontaires. La plateforme peut également être un outil au service des transitions professionnelles des salarié.e.s.

Favoriser la rencontre avec les entreprises

■ Le **PLIE de Dijon**, porté par la structure **Créativ 21 (Bourgogne Franche Comté)** propose des matinées de sensibilisation au secteur de l'agroalimentaire à destination des prescripteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE), en partenariat avec Vitagora. Les entreprises Tippagral (transformation de fromage), Le Criollo (Chocolaterie), Chazal (fabrication et commercialisation de produits de charcuterie, traiteurs et viandes), Le Borvo (production de saumon fumé) ont accueilli les prescripteurs sur le territoire Bourgogne Franche-Comté. Ces ateliers RH permettent de mieux appréhender les métiers de ces entreprises et leurs difficultés de recrutement, ainsi que de mettre en adéquation les profils recherchés et les personnes orientées par les prescripteurs de l'emploi.

Fiche action 8 : Agir en partenariat avec le secteur de l'IAE

27

Enjeux et définitions

Les acteurs de l'IAE sont des partenaires incontournables pour la réalisation des étapes de parcours des participants des PLIE.

Le passage par une structure de l'IAE doit permettre aux participant.e.s du PLIE de :

- Avoir le statut de salarié ;
- S'approprier ou se réappropriier les codes de l'entreprise ;
- Reprendre confiance en soi, créer du lien social ;
- Développer des compétences professionnelles ;
- Elaborer un projet professionnel cohérent, envisager une formation ;
- Contribuer à résoudre des difficultés d'ordre social (problème de logement, de santé, d'isolement...).

Les partenariats des PLIE avec l'IAE se font dans le cadre :

■ **De la clause sociale** : Les facilitateur.rices portés entre autres par les PLIE, sont garants de l'application des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, et organisent les interventions des SIAE. Grâce à cette intervention des PLIE, il est possible de transformer « la contrainte » des clauses sociales en un véritable outil de recrutement pour les entreprises, une opportunité de réussir l'intégration des personnes en insertion. Ceci est possible grâce à l'apport de solutions concrètes et pragmatiques au travers d'un réseau de partenaires compétents dans leurs domaines respectifs (organismes de formation, référents socioprofessionnels, ETTI, El...).

■ **De l'orientation des participant.e.s PLIE vers l'IAE** : Les PLIE orientent des publics vers les structures de l'IAE.

■ **Des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** : Les référent.e.s de parcours des PLIE positionnent les participants sur les chantiers d'insertion après avoir levé certains freins à l'emploi et après avoir travaillé sur une ébauche de projet professionnel. Les ACI permettent de déclencher une formation mais également de s'approprier les codes de l'entreprise (respect des horaires, des consignes, des contraintes, de la hiérarchie...).

■ **Des Entreprises d'Insertion** : Le modèle économique des entreprises d'insertion permet aux participant.e.s d'évoluer dans un environnement professionnel qui leur assurera formation et préparation spécifique à l'emploi. Les entreprises d'insertion constituent une étape emploi des participants PLIE.

■ **Des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)** : L'entreprise de travail temporaire d'insertion permet aux participant.e.s PLIE d'être mis en situation de travail sur des durées graduelles, préparant le participant à son retour à l'emploi classique tout en lui assurant un accompagnement technique. Les ETTI sont également utilisées par le PLIE dans le cadre des clauses sociales des marchés publics.

● **Des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)** : Les GEIQ sont des outils mutualisant des besoins d'activité de plusieurs employeurs sur des périodes de travail complémentaires, en formant et employant des publics à temps plein pour s'adapter aux besoins des entreprises (via des contrats en alternance). Les GEIQ sont également mobilisés par les PLIE lorsque les clauses sociales permettent de construire un parcours d'insertion passant par la qualification (contrat de professionnalisation).

■ **Des associations intermédiaires (AI)** : Les AI embauchent des personnes sans emploi, et ont pour objet la mise à disposition de ces salariés à titre onéreux, mais à but non lucratif. La mise à disposition se fait auprès de personnes physiques ou de personnes morales. Les AI doivent aussi assurer l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

■ **Des Régies de quartiers** : Les activités de la Régie visent l'amélioration des relations humaines, par des modes de gestion urbaine partagée de proximité, et surtout l'implication et la responsabilisation des habitants pour une citoyenneté active sur le territoire de la Régie.

Chiffres clés

En 2020, 14 242 étapes de parcours (soit 7 % du total des étapes de parcours) relèvent de l'Insertion par l'Activité Economique. 59 % d'entre elles sont des étapes en ACI, 13 % en EI (Entreprises d'insertion), 12 % en ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion), 16 % en Association intermédiaire.

Les plus-values de l'action des PLIE

- L'animation et la coordination territoriale ;
- Un élargissement des publics ;
- Un accompagnement par le référent unique ;
- L'accès aux marchés et aux entreprises ;
- L'assistance technique avec l'apport de méthodologie, d'outils ;
- L'appui à la négociation de financements et l'apport de financements directs.

Quelques exemples de l'action des PLIE

■ En 2020, **le PLIE Est Héraultais (Occitanie)** a noué un partenariat avec la Commune de Palavas-les-Flots et Passerelles Chantier, un chantier d'insertion BTP et second œuvre. 17 salarié.e.s ont eu pour mission la création d'une piste cyclable et la rénovation de la base nautique Jean-Yves DECAMP.

■ En 2020, **le PLIE du Vermandois (Hauts-de-France)** a accompagné la création d'un atelier et chantier d'insertion (ACI) maraîchage en lien avec la commune de Bohain-en-Vermandois. Une serre de 900m² et un jardin de 3000 m² ont été installés. 8 participant.e.s du PLIE ont été embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

■ En 2020, **le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** a financé le montage d'un atelier et chantier d'insertion consacré à la valorisation/transformation de matières premières de récupération. Porté par l'association Initiatives Solidaires, cet ACI vise à transmettre aux participant.e.s des savoir-être et savoir-faire issus de techniques artisanales, à partir de la transformation de déchets (matériaux récupérés). Dans cet atelier, les participant.e.s apprennent notamment à réaliser avec des machines professionnelles, et à vendre, des mobiliers et des aménagements, intérieurs ou extérieurs sur-mesure, dans un but de développement durable.

Fiche action 9 : Accompagner les Bénéficiaires du RSA

Enjeux et définitions

L'action des PLIE se fait :

■ **En amont des parcours** : Les PLIE favorisent l'accès aux droits et apportent de la lisibilité dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du RSA : accueil, information, appui technique à la préparation du contrat d'engagement réciproque, etc.

■ **Pendant la construction d'un parcours adapté** : La démarche des PLIE permet une co-construction cohérente des parcours d'insertion socioprofessionnelle des allocataires du RSA. Souvent membres des commissions d'orientation et des équipes pluridisciplinaires, ils apportent leur connaissance fine des participants. L'expérience des PLIE permet la réalisation des objectifs communs des PDI (Programme Départemental d'Intégration) et assure l'élaboration de PTI (Pacte Territorial d'Insertion) pertinents, au plus proche des réalités du territoire. De plus, la mise en réseau permet d'enrichir les pratiques et d'accroître l'efficacité des interventions des différents partenaires sur le territoire.

■ **Via un.e référent.e unique « RSA »** : L'accompagnement des bénéficiaires est cofinancé par le PLIE dont la structure d'animation participe à l'encadrement pédagogique. Le/la référent.e accueille les bénéficiaires, diagnostique leurs besoins, élabore le parcours, assure le suivi sans limite de durée, aide à la recherche d'un contrat durable, et poursuit l'accompagnement du/de la participant.e durant les 6 premiers mois du contrat de travail.

Chiffres clés

En 2020, 12 995 allocataires du RSA, soit 46 % des participant.e.s entré.e.s, ont démarré un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un PLIE ; et cette même année, 41 % d'entre eux.elles ont trouvé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois, ou ont validé une formation qualifiante.

La Plus-value de l'action des PLIE

■ Pour les partenaires :

- Le PLIE permet de mettre en cohérence les actions du territoire et les acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
- Le PLIE développe une offre de formation et d'action facilitant l'accès à l'emploi ;
- Le PLIE mobilise des financements additionnels aux mesures de droit commun, en particulier en mobilisant les communes, les EPCI et le Fonds Social Européen.

■ Pour les participant.e.s :

- Le/la référent.e suit à la fois le parcours du/de la participant et le contrat d'insertion en lien avec la Commission locale d'insertion. De ce fait, il est « l'interlocuteur unique » de ce participant.

Quelques exemples de l'action des PLIE

■ **Le PLIE du Creusot-Monceau (Bourgogne-Franche-Comté)** porté par l'association **AGIR** a mis en œuvre depuis 2019 la méthode **ACOR** (Action pour le Conseil et le Recrutement)

pour accompagner 1/3 des BRSA. Cette méthode vise à permettre l'accès à l'emploi, à travers l'accès aux entreprises et au marché caché de l'emploi, pour des personnes en recherche d'emploi en situation d'exclusion professionnelle. La démarche agit sur l'insertion professionnelle des publics concernés par la mise en place de circuits courts entre elles et les employeurs locaux. Cela implique en particulier des actions de prospection par le biais de démarchage au sein des entreprises, l'accompagnement des publics vers et dans l'emploi, l'organisation d'événements de rencontres entre ces deux parties prenantes (café de l'emploi...). La démarche a fait l'objet d'un essaimage national par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives, auquel le PLIE du Creusot Monceau a participé.

■ **Le PLIE de Nevers (Bourgogne - Franche - Comté)** organise des ateliers mobilité pour les demandeur.euse.s d'emploi, et notamment pour les bénéficiaires du RSA. Ces ateliers visent à réaliser un « Diagnostic mobilité », avec pour objectifs sont d'établir un bilan de compétence « Mobilité », mettant en lumière l'état du vécu, les possibilités et ressources, le contexte géographique et la situation sociale ainsi que l'identification des freins et des difficultés de chaque stagiaire sur sa mobilité quotidienne. Le diagnostic permet aussi d'évaluer les compétences cognitives sur le « savoir-être » grâce à un QCM de code de la route. Enfin, les capacités psychotechniques et la dynamique du/de la candidat.e à la conduite sont également évaluées.

Fiche action 10 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes

Enjeux et définitions

L'égalité des chances implique un traitement équitable de chacun.e. Selon la loi, une discrimination est une distinction de traitement portée au. à la salarié.e ou à une personne candidate à un emploi, stage ou formation sur un motif autre que les nécessités de l'emploi ou les qualités professionnelles du.de la salarié.e. Le.la salarié.e est traité.e de manière moins favorable que ne l'a été ou ne l'aurait été un.e autre dans une situation comparable.

L'action des PLIE consiste à :

- Informer les demandeurs.euses d'emploi de leurs droits,
- Sensibiliser les partenaires publics et les entreprises en construisant des partenariats engagés,
- Favoriser le retour à l'emploi en envisageant la mixité des métiers comme un levier,
- Faire bouger les représentations auprès des entreprises,
- Sensibiliser les acteurs de l'emploi/formation.

La promotion de l'égalité femmes-hommes

La lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde professionnel fait partie des objectifs structurels portés par les PLIE. En effet, même si le taux d'emploi des femmes a augmenté de façon significative au cours de la dernière décennie, le sous-emploi continue de toucher principalement les femmes. En 2016, plus de 80 % des personnes à temps partiel sont des femmes, dont beaucoup souhaiteraient travailler davantage.

Les PLIE développent une ingénierie afin de faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des femmes, et mettent en place des actions :

- D'accueil et d'accompagnement : l'objectif spécifique de ces actions est de prendre en compte les problématiques des femmes demandeuses d'emploi.
- D'insertion professionnelle sur des compétences spécifiques.
- D'élargissement des possibilités d'orientation professionnelle : l'enjeu est de faciliter l'accès des femmes et des hommes aux secteurs d'activité porteurs d'emploi, en fonction de leurs souhaits et compétences et non en fonction de la représentation sexuée des métiers.
- D'articulation des temps de vie : Si les femmes représentent aujourd'hui près de la moitié de la population active, elles continuent d'assumer majoritairement les soins aux enfants et aux personnes dépendantes ainsi que les charges domestiques. Ce cumul emploi / famille est, entre autres raisons, l'une des causes des inégalités qui perdurent entre hommes et femmes dans la sphère professionnelle.

Chiffres clés

En 2020, 14 949 femmes sont entrées dans les PLIE, soit 53 % des nouveaux participants. Les PLIE continuent à mettre

en place des dispositifs ou des actions spécifiques pour leurs participantes.

Quelques exemples de l'action des PLIE

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)**, en partenariat avec les Missions locales, le Défenseur des Droits, l'IRDSU, l'ISCRA, les Villes de son territoire et la Région Île-de-France sensibilise les professionnels de l'emploi aux discriminations. Il s'agit notamment de leur donner une première information sur la législation et de les orienter vers les partenaires compétents, de valoriser les bonnes pratiques en entreprise et dans les collectivités.

■ **Le PLIE de Toulouse métropole (Occitanie)** propose aux femmes des techniques artistiques d'auto-défense et d'empowerment pour les aider à oser et à s'affirmer, dans une dynamique professionnelle. L'originalité de cette action nommée « **Act'elles** » réside dans l'articulation d'approches complémentaires pour reprendre confiance en soi, pouvoir s'affirmer et réinvestir ses potentiels dans sa recherche d'emploi.

■ **Le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** organise des visites d'entreprises pour les participantes du PLIE, pour découvrir des métiers dits « masculins », rencontrer des femmes qui les exercent, et connaître les employeurs qui ouvrent leurs portes.

■ **La MEF du Cotentin, porteuse du PLIE du Cotentin (Normandie)** propose à ses participants des ateliers d'accompagnement pour armer les femmes à la négociation salariale. Au programme : connaître sa valeur, évaluer son salaire, la situation favorable à la négociation et les stratégies de négociation.

■ **Le PLIE de Clermont Auvergne Métropole (Auvergne-Rhône Alpes)** met en place l'action « créative ou l'ambition au féminin », visant à favoriser la création d'activité ou le retour à l'emploi des femmes, prioritaires habitantes des QPV et plus largement résidentes de la Métropole. Cette action doit permettre à des femmes de s'inscrire dans un parcours de création d'entreprise en créant leur propre activité, ou de retrouver un emploi si leur projet de création est invalidé au cours de l'action.

■ Depuis 2016, le **PLIE du Boulonnais (Hauts-de-France)** porte une Maison Digitale. Projet financé par la Fondation Orange, la Maison Digitale propose un parcours d'accompagnement vers l'emploi pour 24 femmes en décrochage scolaire, et des ateliers sur l'utilisation des outils numériques dans un but de recherche d'emploi.

■ La **MiE du Roubaïsis**, structure porteuse du PLIE du Roubaïsis (**Hauts-de-France**) propose la formation HTM'ELLES. Cette propose un programme riche de témoignage, de découverte métier et de rencontre pour faire avancer le projet professionnel d'un groupe de femmes dans le numérique.

Fiche action 10 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes

30



Les territoires en faveur de l'Egalité Economique entre les Femmes et les Hommes



Alliance Villes Emploi, lauréate de l'appel à projet du Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes pour son projet « Les Territoires en faveur de l'Egalité Economique entre les Femmes et les Hommes »!

Les adhérents du réseau AVE seront invités tout au long de l'année 2022 à **des groupes ressources thématiques** pour se mobiliser pour construire des réponses aux inégalités économiques entre les femmes et les hommes sur leurs territoires.

Lever les freins périphériques à l'autonomie économique des femmes



En France, dans **78%** des cas, le parent d'une famille monoparentale est **une femme** (INSEE, 2018).



75% du **travail domestique** est porté par les femmes (INSEE, 2012)



L'écart du revenu salarial net entre les hommes et les femmes **augmente en même temps que le nombre d'enfants**.

Agir en faveur de la mixité des métiers

A la sortie des parcours PLIE en 2020 :



21% des femmes ont obtenu un emploi durable dans **la santé et de l'action sociale**, contre 7% des hommes.



1% des femmes ont obtenu un emploi durable dans **la construction** contre 10% des hommes.



2% des femmes se sont orientées vers **l'entrepreneuriat** à la sortie du parcours PLIE contre 4% des hommes.

Accompagner le changement des représentations chez les employeurs



Les femmes ne représentaient que **16%** du **public bénéficiaire de la clause sociale** en 2020



Les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne **16,8 % de moins que les hommes** en ETP (INSEE, 2017).



Seulement **42 %** des **cadres** sont des femmes (INSEE, 2019)

Les femmes dans les parcours PLIE en 2020

UN PARCOURS ACCESSIBLE AUX FEMMES



Public à l'entrée dans le PLIE

Cette part est en progression depuis 2014 (49%).

UN TAUX DE REUSSITE PLUS ELEVES CHEZ LES FEMMES

48% des femmes parviennent à un emploi durable du plus de 6 mois ou une formation qualifiante à la sortie du parcours PLIE, contre seulement **41%** des hommes.

Les femmes ont aussi moins tendance à abandonner pendant leur parcours. Seuls **16%** des femmes abandonnent en cours de parcours, contre **21%** des hommes.

Fiche action 11 : Accompagner les senior.e.s

31

Enjeux et définitions

L'importance du chômage de longue et très longue durée chez les senior.e.s traduit des probabilités de retour à l'emploi plus faibles par rapport aux autres classes d'âge. Les PLIE mènent des actions spécifiques en direction de ce public.

■ **Un accompagnement renforcé, prenant en compte le travail sur la confiance en soi** : Face au marché du travail de plus en plus concurrentiel, les freins à l'emploi se cumulent, les plus importants étant la perte de confiance en soi et le sentiment d'exclusion professionnelle lié à l'âge, qui peuvent accentuer la démobilité dans la recherche d'emploi. Les actions spécifiques menées auprès des publics seniors en recherche d'emploi combinent souvent accompagnement individuel et accompagnement collectif.

■ **La valorisation des compétences personnelles et professionnelles** : Que les personnes viennent de perdre leur emploi ou qu'elles soient sans emploi depuis longtemps, la question de l'évaluation des compétences acquises est un facteur déterminant dans leur recherche d'emploi ou de formation. Il est capital de mettre en avant leurs compétences techniques, professionnelles et comportementales.

■ **La sensibilisation des entreprises** : Il est important d'agir auprès des entreprises par des actions de sensibilisation et d'information permettant à tous les acteurs de mesurer les enjeux actuels et à venir de l'emploi des senior.e.s. De nombreuses représentations persistent dans le monde du travail ("les seniors auraient du mal à s'adapter aux évolutions technologiques, coûteraient plus cher qu'un jeune, ne seraient pas mobiles, pourraient faire preuve de résistance face au changement, accepteraient mal la hiérarchie..."). Les actions à mener envers les entreprises consistent non seulement à leur présenter les différentes mesures en faveur de l'emploi des seniors mais également à agir sur les stéréotypes.

Chiffres clés

En 2020, 8 794 participant.e.s entrant dans le PLIE avaient 45 ans ou plus, soit 31 % des entrants.

La Plus-value de l'action des PLIE

■ Les actions collectives répondent aux besoins des participants de sortir de leur isolement et de se dynamiser. Le collectif est nécessaire pour partager ses expériences, créer du réseau ;

■ La remobilisation collective sert d'appui à l'accompagnement individuel et à la mise en œuvre d'une recherche active d'emploi ;

■ Les entreprises sont accompagnées dans leurs démarches de recrutement.

Quelques exemples de l'action des PLIE

■ **Le PLIE de la Métropole de Nantes (Pays de la Loire)** met en œuvre une **action collective** basée sur des techniques théâtrales proposée à un public senior. Ces ateliers visent à leur redonner confiance en eux afin de favoriser leur retour à l'emploi et de les préparer à des entretiens d'embauche.

■ Face à une augmentation du public de plus de 45 ans en recherche d'emploi, **le PLIE intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)** a mis en place l'action « **le club emploi seniors** », avec le concours de l'État « Mon projet en action » concerne les chercheur.euse.s d'emploi « seniors » longue durée, bénéficiaires du RSA et des minima sociaux. Il est important que ce public fragilisé puisse reprendre confiance et estime de soi et lever les freins en rapport avec la séniorité. Cette action a pour but de remobiliser le public pour l'emploi, le préparer à rencontrer un futur employeur lors de forums ou suite aux offres proposées par les partenaires.

■ **Creativ'21**, structure porteuse du **PLIE de Dijon métropole (Bourgogne-Franche-Comté)**, propose aux demandeurs d'emploi senior.e.s un rendez-vous avec des chef.fe.s d'entreprises et des recruteur.se.s volontaires, appelé **"Regards croisés, ressources cachées"**. Ce rendez-vous permet aux senior.e.s de leur redonner confiance en eux/elles, mais aussi aux entreprises de changer de regard sur l'emploi des senior.e.s. Dans le cadre de cette manifestation chaque participant.e bénéficie : de 3 entretiens avec des chef.fe.s d'entreprise et des professionnels.les du travail temporaire pour présenter son projet et ses motivations, d'un retour "bienveillant" et de conseils de ses interlocuteurs.trices pour booster sa recherche d'emploi.

■ **Le PLIE de Clermont Auvergne Métropole (Auvergne Rhône Alpes)** met en place l'action « **Cultivons nos compétences** » à destination des senior.e.s. Créée pour des demandeur.euses d'emploi de plus de 50 ans, éligibles au PLIE, cette action s'appuie sur une dynamique collective afin de lever les freins à l'emploi, de se repositionner sur le marché du travail et de redynamiser sa recherche d'emploi. Cela prend la forme de modules contribuant à lever les freins personnels, de modules liés au marché du travail et à la recherche d'emploi, de périodes d'immersions en entreprises, et un module fil rouge : le projet jardin partagé.

■ **La MEF du Cotentin**, porteuse du **PLIE du Cotentin (Normandie)** met en place l'action « **Formons-nous à tout âge** ». Cette action a permis aux personnes de :

- Gagner en confiance, développer leur estime de soi, faciliter leur relation à l'autre
- Développer des connaissances et compétences professionnelles (communication en français, utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique, réaliser une activité dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ou en autonomie, techniques de mémorisation...)
- Développer des savoir-être (gestion du stress, sens de l'organisation, capacité d'adaptation)

Fiche action 12 : Accompagner les publics réfugiés et primo-arrivants

Enjeux et définitions

Eloignés de l'emploi, les publics réfugiés et primo-arrivants font partie intégrante des publics cibles des parcours d'accompagnement mis en place par les PLIE. Leur intégration professionnelle recoupe diverses problématiques telles que le logement, la maîtrise de la langue ou la formation.

La plus-value de l'action des PLIE

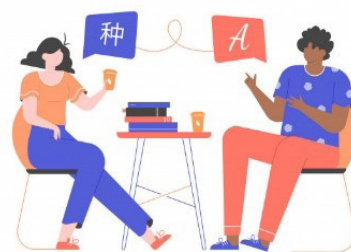
- Le/la référent.e PLIE accompagne un nombre limité de personnes, qui varie entre 60 et 100 ;
- Il/elle a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Sa présence au sein du PLIE lui permet de mobiliser un réseau d'intervenants au profit de la personne accompagnée, en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs.euses sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation... ;
- Il peut mobiliser des mesures de droit commun et des moyens financiers additionnels fournis par le PLIE, qui permettent de financer ou de cofinancer des mesures ou des moyens spécifiques (exemple : une formation individuelle) ;
- Le lien avec les entreprises afin de proposer les services d'anticipation des besoins des entreprises en fonction de la nature des travaux ou des services ; on peut alors veiller à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futur.e.s salarié.e.s de ces entreprises.

Quelques exemples de l'action des PLIE

- **Le PLIE Terres de Lorraine (Grand Est)** a mis en place depuis 2019 **une formation linguistique vers l'insertion professionnelle**, particulièrement à l'attention des personnes primo arrivantes habitant sur le territoire Terres de Lorraine et n'étant pas en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Cette action a pour objet d'approfondir les connaissances et compétences en français oral et écrit des participants, de les accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, pour leur permettre d'accéder soit à un emploi, soit à une poursuite de formation professionnelle qui correspond au projet professionnel.
- **DEFIS Emploi**, structure qui porte **le PLIE de Brest (Bretagne)**, est lauréate du PIC Réfugiés pour le projet « Accompagnement socio-professionnel » des réfugiés. Ce projet propose de développer une offre spécifique, répondant à des besoins en matière d'accompagnement vers et dans l'entreprise.
- **La Maison de l'Emploi du Grand Nancy (Grand Est)**, qui porte **le PLIE du Grand Nancy**, est également lauréate de l'appel à projet avec le projet **"Un territoire solidaire pour l'intégration des réfugiés"**. Ce projet propose un accompagnement global et individualisé pour les bénéficiaires de la protection internationale et demandeurs.euses d'asile de plus de 6 mois. Il peut comprendre un diagnostic de situation, des actions de formation, des actions relevant de l'apprentissage ou de l'accès à la culture, aux valeurs

de la République et aux outils numériques, une orientation et sensibilisation aux besoins de l'emploi local et à la création, des séquences de promotion des talents ; des actions autour de la mobilité dans et hors du territoire couvert par l'action... Le projet a pour objectif d'accompagner 250 personnes sur 3 ans.

- **Le PLIE de Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)** finance les activités de la structure Promofemmes. L'Association Promofemmes a été créée en 1994 dans le quartier Saint Michel de Bordeaux. Elle y accueille des femmes en situation de migration provenant d'une soixantaine de pays. L'objectif de l'association est de permettre à ces femmes de s'intégrer socialement et professionnellement. Tous les 2 mois la Référente Animation Territoriale de la Maison de l'Emploi anime des ateliers dans les locaux de Promofemmes. Ces ateliers ont donc plusieurs objectifs : enseigner les techniques de recherche d'emploi, informer sur les façons de recruter, donner les codes de l'entreprise, conseiller sur le CV et la lettre de motivation...



Fiche action 13 : Accompagner les personnes en situation de handicap

33

Enjeux et définitions

Les PLIE mettent en place des parcours d'accompagnement personnalisés et renforcés, jusqu'à l'emploi durable, pour des publics diversifiés, et éloignés de l'emploi. Les publics en situation de handicap font donc partie intégrante des publics cibles des parcours d'accompagnement mis en place par les PLIE. Pour les accompagner, les PLIE peuvent positionner des référent.e.s de parcours dans des structures partenaires spécialisées (Cap Emploi par exemple), proposer des actions de sensibilisation et d'information auprès des publics en situation de handicap ou des accompagnements adaptés.



Les plus-values de l'action des PLIE :

- Le PLIE construit ou co-construit des parcours d'insertion professionnelle avec le/la participant.e, et propose un parcours adapté à chaque situation ;
- Le/la référent.e PLIE accompagne un nombre limité de personnes, qui varie entre 60 et 100 et il a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Le PLIE peut mobiliser un réseau d'intervenant.e.s au profit de la personne accompagnée, ceci en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs.euses sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation... ;
- Le lien du PLIE avec les entreprises lui permet de faciliter la rencontre entre demandeurs.euses d'emploi et entreprises, en fonction des besoins des entreprises, et veillant à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futurs salarié.e.s de ces entreprises.

Quelques exemples de l'action des PLIE

- **Le PLIE de Paris** porté par l'EPEC (Île-de-France) a mis en place un **correspondant ressource Travailleurs Handicapés**. En partenariat avec UNIRH 75, le rôle du correspondant est d'outiller les référent.e.s sur l'accompagnement des participant.e.s avec une RQTH et d'organiser des entretiens tripartites pour mieux définir avec les participants, leur plan d'action de recherche d'emploi en fonction de leur problématique de santé.

- **La Maison de l'Emploi du Grand Nancy (Grand Est)**, porteuse du **PLIE de Nancy** a organisé avec l'AGEFIPH et son réseau Diversité un atelier RH au Conviv'Emploi Handicap de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

- **La Maison de l'Emploi de Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)**, en lien avec son PLIE, a organisé les rencontres Emploi Handicap en version digitale, du 17 au 20 novembre 2020. Un pari risqué, vis-à-vis d'un public qui peut rencontrer des difficultés avec les outils numériques pas toujours adaptés. C'est pourquoi, la Maison de l'Emploi avec le collectif d'organisation des Rencontres Emploi Handicap, a engagé une démarche d'étude d'accessibilité de ce type d'événement à toutes formes de handicap, en missionnant un cabinet conseil expert du handicap. Cela a permis de tirer de précieux enseignements pour l'organisation de forums emploi en ligne, destinés à un public vivant différentes sortes de handicaps.

Ces rencontres s'intégraient dans le cadre de la « Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées ». Elles ont été complétées par des webinaires en ligne avec la venue d'intervenants sur 5 thématiques :

- Articulation AAH et orientation professionnelle
- Les Clefs pour accéder à la formation professionnelle
- L'accès aux métiers de la fonction publique
- Les moyens de compensation du handicap
- Comment et pourquoi faire une période d'immersion ou un stage

Enfin, un « K'fé pro » dédié au public handicapé a été organisé en décembre 2020.

■

Fiche action 14 : Orienter et former vers les métiers de la transition écologique

Enjeux et définitions

En 2020, l'OMENEV estimait que les emplois liés à l'économie verte représentaient 3,8% de l'ensemble de l'économie globale. En 2019, 14,4% des demandeurs.euses d'emploi étaient à la recherche d'un métier dans l'économie verte. La transition écologique fait naître des besoins en compétences nouveaux, et auxquels les demandeurs.euses d'emploi accompagnés par les PLIE peuvent répondre.

L'action des PLIE consiste à :

- Faire connaître les métiers de la transition écologique
- Former les demandeurs.euses d'emploi aux nouvelles compétences recherchées dans ce secteur,
- Accompagner les entreprises dans leur recherche de salarié.e.s compétent.e.s dans les métiers de la transition écologique
- Monter des chantiers d'insertion
- Développer des GPTEC sur le champ de la transition écologique
- Faciliter les rencontres entre demandeurs.euses d'emploi et entreprises

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE sont en lien avec les MDE et autres acteurs menant des GPTEC pour leur permettre d'identifier les pénuries de compétences et d'orienter en ce sens les participants
- Les PLIE peuvent financer ou créer des chantiers d'insertion ou formations orientés réemploi, réparation, agriculture urbaine ou circuits courts
- Parties intégrantes ou partenaires des collectivités, les PLIE sont acteurs de la stratégie locale de transition écologique.
- Les PLIE, souvent porteurs d'un.e facilitateur.trice, peuvent contribuer à clausurer les marchés liés au développement durable.

Quelques exemples de l'action des PLIE

Mobilités douces

- A Paris, l'**EPEC**, (PLIE de Paris Ile-de-France) s'est positionné pour coordonner la mise en place de la Grande École des Métiers du Vélo, pour favoriser le recrutement des participant.e.s PLIE sur de nouveaux métiers autour du cycle. La Grande École des Métiers du vélo propose en lien avec des partenaires trois parcours de formation, sans niveau prérequis, menant aux métiers de la mécanique, de l'animation, de la logistique...
- Sur le territoire de **Plaine Commune en Seine-Saint-Denis (Ile-de-France)**, le PLIE finance et coordonne l'action de la Maison du Vélo. La Maison du Vélo est une association de Plaine Commune qui propose des activités favorisant le lien social, l'insertion professionnelle, et liant l'écologie autour du vélo. Un ACI y est notamment mis en place pour les participant.e.s du PLIE.

Agriculture urbaine

- Sur le territoire de **Plaine Commune (Ile-de-France)**, le PLIE finance l'activité de l'"Association Territoire" pour la mise en place d'un chantier d'insertion spécialisé dans le "Maraîchage biologique".
- Le **PLIE de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois (Hauts-de-France)** finance également l'association "les créations d'Henri", qui développe un chantier d'insertion de maraîchage biologique.

Collecte des biodéchets

Le **PLIE Grand Paris Sud Est Avenir (Ile-de-France)** a développé une filière insertion dans les métiers de la logistique et du compostage, à partir des marchés de récolte et traitement des bio déchets.

Fiche action 15 : Agir au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Enjeux et définitions

La politique de la Ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des « contrats de ville ». Les PLIE agissent sur les territoires « politique de la Ville » en développant des actions à plusieurs niveaux :

■ **Des actions auprès des publics** : Proposer un accompagnement spécifique pour les publics vulnérables, lever les freins à l'emploi, initier l'ingénierie de projets partenariaux de lutte contre les discriminations ; favoriser le retour des personnes vulnérables sur les dispositifs de droit commun ; établir des passerelles entre les publics et les entreprises des QPV....

■ **Des actions auprès des entreprises** : Favoriser l'émergence de projets de création d'activité ; soutenir les entreprises lors de leur développement et leur implantation dans ces quartiers ; proposer des services d'aide au recrutement spécifique au bénéfice des populations de ces quartiers ; accroître et créer des liens entre les entreprises et les publics et favoriser une meilleure connaissance mutuelle.

La plus-value de l'action des PLIE

■ Le réseau partenarial des PLIE, notamment avec les entreprises, permet une meilleure anticipation des besoins en termes de recrutements et la captation d'offres d'emploi locales ;

■ La proximité des PLIE et leurs actions pour « aller vers les publics », renforce leur crédibilité.

Quelques exemples de l'action des PLIE

■ « **100 Chances 100 Emplois** » est un programme qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes 18-30 ans en difficulté d'insertion professionnelle, et particulièrement dans les quartiers prioritaires. Mis en œuvre depuis 2004, à l'initiative de Schneider Electric, il vise à :

- Réunir les Acteurs Publics et les entreprises dans une démarche commune d'insertion,
- Accompagner les jeunes (18/30 ans) jusqu'à l'emploi durable,
- Lutter contre toutes les formes de discrimination,
- Fédérer les acteurs autour d'un parcours individualisé.

Sur le bassin Valentinois, « 100 Chances 100 Emplois » est co-piloté par **La Plateforme Emploi**, structure porteuse du **PLIE du Valentinois (Auvergne-Rhône-Alpes)**. Le travail de repérage est réalisé par le PLIE et la Cellule Emploi de la ville de Valence afin de constituer un groupe de 10 à 12 personnes.

■ **La MIE du Roubaisis (Hauts-de-France)**, porteuse d'un PLIE met en œuvre une action pour sortir de l'isolement des habitant.e.s des quartiers en rénovation de l'ANRU. Des familles en attente de logement suite à une démolition dans le cadre du NPRU sont repérées par les bailleurs sociaux. Grâce à la coordination de la MiE, elles sont accompagnées pour un retour à un emploi durable. En effet, la problématique du logement est une autre clé d'entrée pour se remettre dans une dynamique de recherche d'emploi ou de formation. Un maillage complet avec la MiE, la Ville de Roubaix, les Bailleurs sociaux, la Métropole Européenne de Lille, Pôle emploi, la Mission Locale permet de trouver les solutions les plus adaptées.

Fiche action 16 : Orienter vers le secteur des Services à la Personne

Enjeux et définitions

Utilisés ponctuellement par plus de la moitié des Français, les services à la personne répondent à des attentes très diversifiées. Le secteur des services à la personne représente aujourd'hui un poids économique important dans l'économie française :

42 147 organismes recensés au 1^{er} janvier 2019 (par la base de données NOVA) : 1 % étaient des entreprises (dont des micro-entrepreneurs), 15 % des associations, et 4 % des établissements publics.

861 millions d'heures rémunérées en 2016 (DARES), pour les activités de services à la personne exercées au domicile de particuliers.

Les services à la personne constituent un secteur d'activité et des métiers à part entière. Celui-ci couvre une palette d'activités très large, de la garde d'enfants aux petits travaux de jardinage en passant par l'accompagnement au quotidien d'une personne handicapée ou l'assistance informatique à domicile. Ce secteur constitue donc une véritable opportunité pour les PLIE en termes de placement de participant.e.s.

Description

Le placement de main d'œuvre sur ce secteur d'activité est conditionné par plusieurs préalables :

- L'information des réseaux de prescription et des demandeurs.euses d'emploi sur les spécificités de ce secteur et notamment des « modes d'emploi » : prestataire, mandataire, emploi direct et auto-emploi.
- L'identification des employeurs (association, entreprise, CCAS et particulier) et des typologies d'emplois proposés et de niveau requis (assistant.e de vie, assistant.e maternel.le, employé.e de maison, technicien.ne d'intervention sociale et familiale, auxiliaire de vie sociale, homme toutes mains...) au regard des conventions collectives existantes.
- La création et l'animation d'un dispositif spécifique de rapprochement offre-demande d'emplois avec les différents réseaux de prescription compte tenu des zones élargies d'intervention des employeurs.
- La mise en œuvre de parcours emploi-formation, avec une alternance adaptée au rythme de la montée en charge du temps d'intervention propre à ce secteur, s'appuyant notamment sur les contrats aidés et les contrats de professionnalisation.

Les plus-values de l'action des PLIE

Les résultats observés sont les suivants :

- Optimisation des positionnements des publics sur les métiers et activités de services à la personne ;
- Création d'emplois durables et qualifiés supplémentaires et de nouvelles activités de services à la personne ;

- Ajustement des parcours de formation ;
- Mixité des publics visés ;
- Fidélisation des employeurs ;
- Concertation locale et travail partenarial sur un secteur complexe.

Quelques exemples de l'action des PLIE

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** propose à ses participant.e.s une étape formation visant à préparer le CAP accompagnement éducatif petite enfance.

■ **Le PLIE de Clermont Auvergne Métropole (Auvergne Rhône Alpes)** a mis en place une action collective visant à découvrir les métiers de service et du secteur sanitaire et social pour ses participant.e.s. Cette action doit permettre aux participant.e.s de devenir acteur.trice de leur parcours d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, de favoriser la signature d'un contrat de travail à l'issue de l'action, notamment en lien avec la clause sociale dans les marchés de service (propreté, sécurité, gestion des déchets...). Le programme consiste en une formation théorique et pratique (70 h), la réalisation des chantiers (280 h), et une période d'immersion en entreprise (70 h).

■ Actuellement, **l'association A.D.E.L.E., porteuse du PLIE des Graves (Nouvelle Aquitaine)** travaille sur un nouveau modèle de recrutement et d'intégration en entreprise, en étroite collaboration avec trois structures d'aide à domicile : le Service d'aide à domicile du CCAS de Bègles, le groupe Aide@venir et l'association AGAPES. L'objectif de ce projet expérimental est double. D'un côté, il souhaite permettre aux demandeurs d'emploi de mieux connaître ce secteur d'activité. D'un autre côté, il a pour ambition de permettre aux entreprises de valoriser les emplois qu'elles génèrent. L'aide à domicile est un secteur en tension, dans lequel il y a beaucoup d'emplois à pourvoir mais où les représentations sont négatives. Il y a parfois des décalages entre ce qui est demandé dans le cadre d'un emploi et la réalité du terrain. Cette action permettra donc de travailler sur la mise en avant de ces métiers qui recrutent, en déconstruisant les préjugés qui peuvent entraver le recrutement et l'intégration des futurs salariés.

Fiche action 17 : Former au numérique et orienter vers la filière numérique

Enjeux et définitions

L'outil numérique est devenu incontournable dans le monde du travail, que ce soit :

- Dans la recherche d'emploi : en 2017, 87% des entreprises d'au moins 50 salariés faisaient appel à des ressources en ligne pour trouver des candidats. 15 000 sites web permettant d'accéder à des offres d'emploi étaient recensés (Etude « La place du numérique dans la recherche de candidat par les employeurs », Pôle emploi, Février 2017).

- Dans les métiers qui voient leurs contenus évoluer avec la transition numérique.

- Dans les secteurs en tension, dont les métiers de la filière numérique font partie. A titre d'exemple, les Entreprises de Services du Numérique (ESN) et Sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT) employaient 212 300 personnes en 2017 (Etude OPIIEC « Les emplois, compétences et formations au sein des ENS et ICT en France », Mai 2018).

Pour répondre à ces problématiques, les PLIE mettent en place des actions qui visent à :

- Favoriser l'utilisation des outils numériques dans la recherche d'emploi,

- Accompagner les demandeurs.euses d'emploi dans l'utilisation du numérique pour accéder aux services publics dématérialisés (Pôle emploi, CAF, CPF...),

- Promouvoir l'accès aux métiers impactés par le numérique, et à ceux de la filière numérique.

Les plus-values de l'action des PLIE

- Une bonne connaissance des acteurs de l'emploi et de la formation dans le secteur du numérique sur leur territoire ;

- Des outils numériques (cyberbases, salles informatiques...) mis à disposition des participants ;

- Un réseau de partenaires, et notamment d'entreprises, qui permet une bonne appréhension des besoins en recrutement et la captation d'offres d'emploi locales dans le secteur du numérique.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2020

- En novembre 2020, **la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, porteuse du PLIE de Nancy (Grand Est)** a lancé avec Tomorrow Jobs l'initiative « La Place des Compétences Numériques ». A mi-chemin entre le coaching et la formation, la « Place des Compétences Numériques » (PCN) est un parcours au service des demandeurs.euses d'emploi qui souhaitent concrétiser leur projet professionnel. Il s'adresse à tous les profils : aux demandeurs.euses d'emploi formé.e.s ou non au

numérique, aux personnes en reconversion professionnelle, ou bien aux candidat.e.s qui souhaitent se faire une idée concrète des métiers du numérique. Grâce à son réseau d'acteurs de l'écosystème numérique du Grand Nancy, PCN propose un programme varié d'ateliers, de conférences et de projets tutorés, dans plus de 20 thématiques différentes liées au numérique (développement web, communication digitale, motion design, webmarketing...).

- En 2020, **la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (Hauts-de-France)** a lancé l'application numérique « Joka Jobs ». « Joka Jobs » est un serious game géolocalisé qui aide les chercheur.euse.s d'emploi à renouer avec le marché du travail dans le cadre de chantiers de rénovation afin de faire connaître aux habitants les offres d'emploi à pourvoir au niveau local. L'application a pour objectif de faire découvrir les opportunités d'emploi à pourvoir à proximité du lieu où se trouve le.la chercheur.se d'emploi et ceci sous forme ludique puisque cette application reprend les codes du jeu « Pokémon Go ». JOKA JOBS propose au chercheur d'emploi : – de travailler sa mobilité en se déplaçant, dans des environnements qu'il connaît, afin d'identifier les postes à pourvoir.

- En 2020, **la MiE du Roubaix, porteuse du PLIE du Roubaix (Hauts-de-France)**, a travaillé sur le thème de la cybersécurité. En effet, la protection des données et la sécurisation des systèmes d'informations sont devenues des enjeux importants pour toutes les entreprises qu'elles soient publiques ou privées. Elles sont nombreuses à rechercher des personnes qualifiées. Si certains métiers nécessitent la validation d'un master, les candidat.e.s diplômé.e.s sur des niveaux BAC +2/3 sont aussi très apprécié.e.s des recruteurs.



Fiche action 18 : Les PLIE, partenaires des agences Pôle Emploi

Enjeux et définitions

Les PLIE sont partenaires du Service Emploi. L'Alliance Villes emploi a signé en juillet 2020 **une convention de partenariat cadre avec Pôle emploi** visant à poser le cadre des partenariats locaux.

Quelques exemples du partenariat entre les PLIE et Pôle emploi

Les partenariats locaux

En 2020, Pôle Emploi et le **PLIE du Pays d'Auge Nord (Normandie)** ont signé une déclinaison de l'accord cadre national sur leur territoire local. Cette convention vient formaliser le partenariat suivant :

- Le Pôle Emploi délègue aux 5 conseillères en Insertion Professionnelle du PLIE l'accompagnement renforcé des demandeurs.euses d'emploi en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Elles interviennent sur une dizaine de permanences de proximité et en particulier auprès des demandeurs.euses d'emploi rencontrant une problématique de mobilité géographique, peu autonomes et nécessitant notamment la restauration de l'estime de soi et un soutien psychologique.

- Les équipes du PLIE peuvent ainsi mobiliser directement l'ensemble des prestations du Pôle Emploi et les offres d'emploi locales recensées par le Pôle Emploi leur sont transmises pour positionner les publics concernés.

Cette convention permet également de renforcer des initiatives partagées entre les équipes PLIE et de Pôle Emploi comme la co-animation d'ateliers et l'organisation d'événements communs, notamment en partenariat avec la Mission locale, le Cap Emploi et les communes du Pays d'Auge Nord.

Les délégations de prescription de PMSMP

- Depuis 2017, le **PLIE du Cotentin (Normandie)**, porté par la **Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Cotentin**, dispose d'une délégation de Pôle Emploi pour la prescription de la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour le public accompagné par le dispositif.

Référent.e.s PLIE chez Pôle emploi et orientation du public

- Depuis la création du **PLIE du Blanc Mesnil (Ile-de-France)**, tous les grands recrutements générés par l'installation d'entreprises sur la commune ont été organisés en coopération avec Pôle emploi.

Ce partenariat s'est structuré depuis 2020 entre les 2 équipes :

- Le PLIE dispose de référents au sein de l'agence PE (conseiller, chargé de relations entreprises, référent clause d'insertion).

- Outre les contacts entre les directeur.trice, une coopération

étroite et opérationnelle s'est instaurée entre la responsable emploi-formation du PLIE (chargée notamment de la coordination des parcours et du réseau d'employeurs) et l'une des responsables d'équipe, ce qui permet une meilleure communication/coopération sur les offres d'emploi et autres mesures utiles aux participants du PLIE.

- Pôle Emploi intervient régulièrement auprès des conseillers.ères PLIE pour présenter son offre de services et les opportunités du moment.

La co-organisation de projets

- Le **PLIE de Brest, porté par Défis Emploi (Bretagne)**, mène des projets en partenariat avec Pôle emploi.

A l'initiative de Défis Emploi, les Cafés rencontres sont organisés avec Pôle emploi. Ils permettent d'impliquer les habitant.e.s dans leur parcours d'accès à l'emploi et à la formation.

Relais et échanges d'informations

- La **Plateforme Emploi**, structure porteuse du **PLIE du Valentinois (Auvergne-Rhône-Alpes)**, a formé depuis 2016 un partenariat avec les éducateurs.trices de prévention pour créer "Les Matinales" de présentation des acteurs de l'emploi. Ces matinales réunissaient une trentaine de jeunes des quartiers prioritaires et permettaient aux acteurs de l'emploi (Mission locale, Pôle Emploi ...) de présenter leurs offres de service. L'objectif est de rendre plus visible les différents parcours auprès des chercheurs.euses d'emploi et de renforcer la collaboration entre les deux. Elles ont permis aussi aux acteurs de l'emploi, dont Pôle emploi, de venir présenter leur offre de service à un public difficile d'accès. Un agent Pôle emploi a participé à chacune des matinales, afin de représenter l'institution. Au total, 4 matinales ont été organisées avec en moyenne 30 participant.e.s.

Fiche action 19 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)

Enjeux et définitions

Certains PLIE se sont regroupés pour gérer des financements du FSE au regard duquel ils sont « **Organismes intermédiaires** ». Grâce à ce statut, ils bénéficient d'une « subvention globale » autorisant la redistribution à des organismes tiers de tout ou partie des crédits communautaires et des crédits nationaux mobilisés en contrepartie.

Ces OI pivots fonctionnent majoritairement avec des personnels mis à disposition par les PLIE, et une personne responsable de la coordination, selon les préconisations de l'Alliance Villes Emploi et de la DGEFP.

39

Comment les PLIE gèrent le FSE?



Enveloppe de l'Axe 3 du FSE



Organisme Intermédiaire



PLIE



Opérateurs du territoire

Le FSE est reversé à des **Organismes Intermédiaires**, c'est-à-dire des organismes de droit public ou privé qui agissent sous la responsabilité d'une autorité de gestion ou qui exécutent des fonctions ou des tâches pour le compte de cette dernière.

Les **Organismes Intermédiaires** redistribuent l'enveloppe aux PLIE. Ils peuvent être de plusieurs formes : OI Pivots (regroupant plusieurs PLIE) ou OI simple (le PLIE est lui-même OI). L'OI peut également être un Conseil Départemental ou l'État qui, en convention bilatérale avec le PLIE, lui reverse l'enveloppe.

Le PLIE **redistribue les fonds** aux opérateurs du territoire, qui proposent des actions d'accompagnement aux participants. Elles peuvent être des structures d'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple. Elles sont sélectionnées par appels d'offre ou appels à projet du PLIE.

Chiffres clés

En 2020, sur 146 PLIE on compte 71 PLIE regroupés au sein de 20 OI pivots et 13 OI simples. Par ailleurs 19 PLIE sont en convention bilatérale avec le Conseil départemental et 6 PLIE en convention bilatérale avec la Métropole.

Les plus-values de l'organisation en OI

Pour la gestion des fonds :

- Sécurisation des procédures de mobilisation des fonds avec l'OI ;
- Taux de consommation avoisinant les 100% de l'enveloppe FSE allouée ;
- Mutualisation des contreparties

Poids financier :

- Gestion dynamique de la maquette FSE en fonction des niveaux de programmation/consommation de chaque PLIE ;
- Cohérence territoriale de l'OI, favorisant son identification et la communication auprès des partenaires.

Pour les équipes :

- Montée en compétences (ou professionnalisation) des équipes ;
- Harmonisation des procédures entre les membres ;
- Echange de bonnes pratiques ;
- Sortie de l'isolement pour les gestionnaires de PLIE ;
- Grâce au personnel dédié à la gestion de l'OI, sécurisation et fluidité des procédures dont l'OI assure la mise en œuvre ;
- Possibilité pour les salariés des PLIE en charge de la fonction « animation » :
 - D'être « libérés » pour partie de la charge de gestion du FSE ;
 - D'avoir recours aux « experts » que sont les membres des équipes de gestion des OI pivots.

Pour les bénéficiaires :

- Une séparation claire entre les « animateurs » du PLIE et les « gestionnaires » ;
- Une assistance technique FSE dont la qualité progresse avec la professionnalisation des équipes de l'OI pivot.

D | Conclusion

40

Depuis près de 30 ans, les PLIE ont su démontrer leur efficacité en facilitant le retour durable à l'emploi de 48% en moyenne des publics accompagnés.

Forts de ces résultats, les PLIE souhaitent poursuivre leurs actions au bénéfice des personnes très éloignées de l'emploi qu'ils accompagnent.

Les emplois durables (6 mois et plus en emploi) trouvés par et pour des personnes qui étaient caractérisées comme « en grande difficulté » avant d'entrer dans un PLIE, sont une victoire sur la fatalité du chômage de longue durée et de l'exclusion.

Ces réussites individuelles sont les résultats du travail mené sur les territoires par tous les acteurs mobilisés par les PLIE autour d'objectifs communs : services de l'Etat, des régions et des départements, Pôle emploi, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, organisations professionnelles, organismes consulaires, entreprises, etc.

Les résultats n'auraient pas été obtenus :

- Sans les compétences et l'engagement des équipes d'animation et de gestion des PLIE, des référent.e.s de parcours, des chargé.e.s de mission entreprises, etc ;
- Sans le soutien financier direct et indirect des collectivités territoriales, des EPCI et du FSE, et le soutien indirect de l'Etat ;
- Sans l'engagement politique d'élus locaux, Maires, Adjoint.e.s aux Maires, Président.e.s d'EPCI, Vice-président.e.s d'EPCI, qui, pour répondre aux besoins de leurs concitoyen.ne.s dans la proximité, ont mis en place, financent et président ces PLIE. Et ce en s'attachant à mettre en cohérence le développement économique, l'emploi, la formation et l'insertion, à l'échelle des territoires, les PLIE contribuant à cette cohérence ;
- Sans la forte mobilisation des partenaires dits bénéficiaires ;
- Et sans l'implication des personnes concernées.

Les personnes qui ont d'importantes difficultés pour accéder à un emploi doivent continuer à bénéficier des services rendus par le PLIE et en particulier de parcours d'insertion professionnelle « sur mesure » avec un accompagnement individualisé très renforcé et un suivi dans l'emploi pendant 6 mois.

Les méthodologies d'accompagnement et de suivi à l'emploi très spécifiques ainsi que les méthodes d'ingénierie positionnent les PLIE comme l'une des initiatives locales à l'emploi dont l'efficacité, l'efficience sont démontrées par les résultats obtenus.

Les PLIE sont au cœur des stratégies territoriales en matière d'insertion et d'emploi. L'organisation de l'intervention des PLIE telle qu'elle a été construite depuis près de 30 ans, l'adaptation de leurs actions à la précarité grandissante, au contexte politique et institutionnel (mobilisation de fonds européens et de contreparties des collectivités locales, mutualisation de la fonction d'OI, etc.), en font des acteurs opérationnels performants dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, mais aussi des acteurs incontournables dans la coordination et la réflexion sur les déclinaisons locales des politiques d'insertion.

Liste des PLIE ayant participé à la consolidation 2020

41

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac - Aurillac (15)
	PLIE de Clermont Auvergne Métropole - Clermont Ferrand (63)
	PLIE du Valentinois (La Plateforme Emploi) - Valence (26)
	PLIE de Grenoble Alpes Métropole - Grenoble (38)
	PLIE de Vienne Condrieu Agglomération - Vienne (38)
	PLIE de Saint Etienne Métropole - Saint Etienne(42)
	PLIE du Forez - Saint-Galmier (42)
	PLIE du Roannais - Roanne (42)
	PLIE du Grand Chambéry - Chambéry (73)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Porte d'Isère - L'Isle-d'Abeau (38)
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	PLIE du Bassin Dijonnais (Créativ'21) - Dijon (21)
	PLIE de l'Agglomération de Nevers - Nevers (58)
	PLIE Cluny - Mâcon - Tournus (AILE Sud Bourgogne) - Macon (72)
	PLIE du Grand Châlon - Chalon-sur-Saône (71)
	PLIE de la Communauté Creusot Monceau (AGIRE) - Le Creusot (71)
	PLIE Autunois Morvan - Autun (71)
	PLIE du Senonais (PEIPS) - Sens (89)
	PLIE Auxerrois - Auxerre (89)
	PLIE du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard- Belfort (90)
BRETAGNE	PLIE du Pays de Brest (DEFIS EMPLOI) - Brest (29)
	PLIE de Rennes Métropole - Rennes (35)
CENTRE-VAL DE LOIRE	PLIE de Châteauroux Métropole - Chateauroux (36)
	PLIE de Tours Métropole Val de Loire - Tours (37)
GRAND EST	PLIE de la Région Mulhousienne - Mulhouse (68)
	PLIE du Grand Nancy et du Lunellois - Nancy (54)
	PLIE Terres de Lorraine - Neuves-Maisons (54)
	PLIE des Ardennes - Charleville-Mézières (08)
HAUTS-DE-FRANCE	PLIE de Lille (Réussir) - Lille (59)
	PLIE Lys Flandre Intérieure - Armentières (59)
	PLIE de Roubaix Lys Lez Lannoy - Roubaix (59)
	PLIE Porte du Hainaut - Wallers (59)
	PLIE de Dunkerque (Entreprendre Ensemble) - Dunkerque (59)
	PLIE de Valenciennes Métropole - Valenciennes (59)

HAUTS-DE-FRANCE	PLIE de Lys-Tourcoing - Tourcoing (59)
	PLIE du Cambrésis - Cambrai (59)
	PLIE Val de Marque (AGIRE) - Hem (59)
	PLIE du Douaisis - Douai (59)
	PLIE Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge (59)
	PLIE de Villeneuve d'Ascq-Mons en Baroeul (ADéLIE) - Villeneuve d'Ascq (59)
	PLIE Sud Est Métropole - Ronchin (59)
	PLIE Métropole Nord Ouest - Lambersart (59)
	PLIE Pays d'Artois (Artois Emploi Entreprises) - Arras (62)
	La Fabrique DEFI - Calais (62)
	PLIE du Boulonnais (Réussir Ensemble l'Emploi dans le Boulonnais) - Boulogne-sur-mer (62)
	PLIE du Pays de l'Audomarois - Pays de Saint Omer - Longuenesse (62)
	PLIE de l'Arrondissement de Béthune - Béthune (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (DIESE) - Carvin (62)
	PLIE de Lens-Liévin - Liévin (62)
	PLIE des 7 Vallées - Saint Pol sur Ternois (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois - Saint-Quentin (02)
	PLIE du Pays du Vermandois - Bohain-en-Vermandois (02)
	PLIE du Sud de l'Aisne - Château-Thierry (02)
	PLIE de la Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières - Buire (02)
	PLIE d'Amiens Métropole - Amiens (80)
	PLIE de Picardie Maritime - Abbeville (80)
GUADELOUPE	PLIE Nord Grande Terre
GUYANE	APEIG
ÎLE-DE-FRANCE	PLIE de Paris (EPEC) - Paris (75)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines - Saint-Quentin en Yvelines (78)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Evry - Centre Essonne (Dynamique Emploi) - Evry (91)
	PLIE Nord Ouest 91 (MEIF Paris Saclay) - Villebon-sur-Yvette (91)
	PLIE de Nanterre-Rueil Malmaison - Nanterre (92)
	PLIE de Clichy la Garenne - Clichy (92)
	PLIE Est Ensemble (Ensemble pour l'Emploi) - Romainville (93)
	PLIE du Blanc Mesnil - Le Blanc Mesnil (93)

ÎLE-DE-FRANCE	PLIE de Plaine Commune - Stains (93)
	PLIE d'Ivry-Vitry - Ivry-sur-Seine (94)
	PLIE de Choisy le Roi - Villeneuve le Roi - Choisy Le Roi -94)
	PLIE de Melun Val de Seine - La Rochette (77)
	PLIE Plaine Centrale Initiative - Alfortville (94)
	PLIE Intercommunal Nord Essonne - Juvisy-sur-Orge (91)
	PLIE de Meaux (77)
	PLIE d'Argenteuil Bezon (AGIRE) - Argenteuil (95)
LA MARTINIQUE	PLIE de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique - Ducos (972)
	PLIE Cap Nord Martinique - Le Marigot (972)
LA REUNION	PLIE de Saint-Denis - La Réunion - Saint-Denis (97)
	PLIE territoire de la Côte Ouest - Le Port (97)
NORMANDIE	PLIE de l'Agglomération Caennaise (CALMEC) - Hérouville-Saint-Clair (14)
	PLIE du Pays d'Auge Nord - Honfleur (14)
	PLIE du Cotentin - Cherbourg-Octeville (50)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Seine Eure - Louviers (27)
	PLIE de l'Agglomération de Dieppe Maritime - Offranville (76)
	PLIE d'Evreux - Evreux (27)
NOUVELLE AQUITAINE	PLIE du Grand Périgueux - Périgueux (24)
	PLIE des Graves - Bègles (33)
	PLIE de Bordeaux - Bordeaux (33)
	PLIE des Hauts de Garonne - Floirac (33)
	PLIE des Sources - Canéjan (33)
	PLIE Portes du Sud - Gradignan (33)
	PLIE du Libournais Libourne (33)
	PLIE Espace Technowest - Mérignac (33)
	PLIE d'Agen - Agen (47)
	PLIE de l'Agglomération bayonnaise - Bayonne (64)
	PLIE Ouest bearn - Mourenx (64)
	PLIE de Bearn Adour - Morlaas (64)
	PLIE de Pau - Pau (64)
	PLIE de l'Agglomération de Brive la Gaillarde - Brive la Gaillarde (19)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême - Angoulême (16)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle - La Rochelle (17)
	PLIE de Rochefort Océan - Rochefort (17)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Niort - Niort (79)
	PLIE du Grand Poitiers - Poitiers (86)
	PLIE du Pays des Gâtines - Parthenay (79)
	PLIE du Comité du Bassin de Seignaux - Tarnos (40)

NOUVELLE AQUITAINE	PLIE Haut Périgord - Nontron (24)
	PLIE du Sud Périgord - Bergerac (24)
	PLIE de Limoges Métropole - Limoges (87)
OCCITANIE	PLIE Cévenol - Alès (30)
	PLIE Est Héraultais - Lunel (34)
	PLIE Haut Languedoc Vignobles - Puissalicon (34)
	PLIE de Béziers Méditerranée - Béziers (34)
	PLIE Hérault Méditerranée - Saint-Thibéry (34)
	PLIE de Toulouse Métropole - Toulouse (31)
	PLIE Midi Quercy - Caussade (82)
PAYS DE LA LOIRE	PLIE de la Métropole Nantaise ATDEC- Nantes (44)
	PLIE de la Région Nazairienne - Saint-Nazaire (44)
	PLIE d'Angers (ALDEV) - Angers (49)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Choletais - Cholet (49)
	PLIE de Le Mans Métropole - Le Mans (72)
	PLIE de la Roche sur Yon Agglomération - La Roche sur Yon (85)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) - Martigues (13)
	PLIE du Pays d'Aix - Aix-en-Provence (13)
	PLIE Istres Ouest Provence - Istres (13)
	PLIE Toulon Provence Méditerranée - Toulon (83)
	PLIE Cannes Pays de Lerins - Cannes (06)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse - Grasse (06)
	PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur - Nice (06)
	PLIE Marseille - Provence - Méditerranée Ouest Marignane - Marignane (13)
	EMERGENCES - PLIE de Marseille Provence Métropole Centre - Marseille (13)

ACI	Ateliers, Chantiers d'Insertion « Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs conventionnés ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. »
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AI	Association Intermédiaire « Une personne sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'insertion, peut être embauchée par une association intermédiaire. Le demandeur d'emploi bénéficie alors d'un contrat de travail assorti d'une rémunération, l'association le met à disposition de particuliers, d'entreprises ... pour la réalisation de travaux occasionnels. »
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BOAMP	Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BRSA	Bénéficiaires du Revenu de solidarité active
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMP	Code des Marchés Publics
CMRA	Chefs de Mission Régionale Achats
CNIAE	Conseil national de l'insertion par l'activité économique
CPF	Compte Personnel de Formation
CUCS	Contrats Urbains de Cohésion Sociale
CUI	Contrat Unique d'insertion
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DELD	Demandeurs d'Emploi de Longue Durée
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EA	Entreprises Adaptées Elles « permettent à des personnes en situation de handicap productives (au moins 80 % de l'effectif) mais non compétitives, d'accéder à une pleine citoyenneté par la pratique d'un travail salarié adapté. Cette mission se réalise par la mise en œuvre d'un outil de production adapté aux personnes en situation de handicap et d'actions spécifiques conduites pour la réalisation de leur projet individuel, social et professionnel, allant de l'orientation à l'insertion, à la formation ou l'adaptation gestuelle, et les accompagnements individualisés. Elles ne font pas partie de l'insertion par l'activité économique proprement dite, même si elles ont pour point commun d'utiliser le support travail comme outil de réinsertion. »

EI	Entreprise d'Insertion Association, SARL, ... : aucune forme juridique n'est imposée à l'entreprise d'insertion, laquelle produit des biens ou des services comme n'importe quelle entreprise. Son originalité : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social ...). »
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPEC	Ensemble Paris Emploi Compétences (PLIE de Paris)
EPN	Etablissement Public National Personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d'une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics. Il ne doit pas être confondu avec un établissement d'utilité publique qui relève du droit privé. Exemple : Société du Grand Paris, Pôle Emploi, CNES, CNRS, AHP, Hôpitaux, VNF, Universités, OFIL, ASP, UGAP, CNAV-CARSAT
ETP	Equivalent Temps Plein
ETT	Entreprise de travail temporaire
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion « L'entreprise de travail temporaire d'insertion a pour activité exclusive l'insertion professionnelle des personnes en difficulté auxquelles elle propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions. »
FACE	Fondation Agir Contre L'Exclusion
FSE	Fonds Social Européen
GEIQ	Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification « Le Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification est un groupement d'employeurs au sens des articles L.127.1 et suivants du code du travail, qui se donne pour mission centrale l'organisation de parcours continus d'insertion et de qualification au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. »
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GPTEC	Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences
GPV	Grand Projet de Ville
GUP	Gestion Urbaine de proximité
IAE	Insertion par l'Activité Economique « Le secteur de l'insertion par l'activité économique est né, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'initiatives portées par des travailleurs sociaux à la recherche de nouveaux outils pour contribuer à la réinsertion des publics en difficulté dont ils avaient la charge. Leur dénominateur commun est l'utilisation du support « travail » comme outil de réinsertion des personnes, ces structures ayant donc à la fois un pied dans le monde de l'insertion sociale et de la solidarité et un pied dans le monde économique « classique ». Leur objectif est d'offrir aux personnes en difficulté qu'elles salarient un parcours professionnel et un accompagnement personnalisé qui leur permettent de sortir de la spirale d'exclusion et de s'insérer, notamment par l'accès à l'emploi, en milieu « ordinaire ».

IAE	Au gré des initiatives et de l'évolution des politiques publiques, différentes formes de structures d'insertion par l'activité économique sont nées et ont évolué. La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a fixé le cadre dans lequel interviennent aujourd'hui ces structures qui sont conventionnées par les administrations locales et sont devenues des pièces maîtresses des dispositifs de lutte contre l'exclusion et de développement solidaire. L'insertion par l'activité économique est pilotée dans le cadre des Conseils Départementaux de l'insertion par l'Activité Economique (CDIAE), instances ouvertes sous l'égide du Préfet»
IOD (méthode)	Intervention sur les Offres et les Demandes
IRDSU	Inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain
ISCRA	Initiatives Sociales Culturelles Rurales Ariège
MAPA	Marché à Procédure Adaptée
MDE	Maison de l'Emploi
NOTRe (loi)	La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
OEAP	Observatoire Economique de l'Achat Public
OI	Organismes Intermédiaires
OPIIEC	Observatoire Paritaire des métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Études et du Conseil
QPV	Quartiers Politiques de la Ville
PLACI	Plan Local d'Application de la Charte d'insertion
PLIE	Plan Local pluriannuel pour l'insertion et l'Emploi
PNAAPD	Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PRU	Projet de Rénovation Urbaine
RQ	Régies de Quartiers « Ce sont des associations loi 1901 qui regroupent collectivités locales, logeurs sociaux et habitants pour intervenir ensemble dans la gestion d'un territoire. Elles adhèrent à la charte nationale et disposent du label privé donné par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier. Elles ont pour principale mission de nettoyer, entretenir, embellir la ville et proposer des services correspondant aux besoins des habitants. Elles offrent un travail rémunéré aux habitants qui ont le plus de difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, femmes isolées ...) et désignent pour chaque salarié en insertion un tuteur l'accompagnant dans son parcours d'insertion. Elles assurent par ailleurs un rôle d'accueil, de formation des habitants à l'entretien de l'habitat et à la pratique de la vie collective, et de médiation avec les institutions.»
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAE	Service des Achats de l'Etat
SEM	Sociétés d'Economie Mixte
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SPE	Service Public de l'Emploi (local)
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
UGAP	Union des Groupements d'Achats Publics
VEFA	Vente en l'état futur d'achèvement



ALLIANCE VILLES EMPLOI

28 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris

Tél. : 01.43.12.30.40

Fax : 01.43.12.32.46

www.ville-emploi.asso.fr
ave@ville-emploi.asso.fr



Ce guide est cofinancé par l'Union Européenne